

# **P**ROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL

## 2025 - 2029



## PARTIE STRATEGIQUE

<b>1) Bilan de l'olympiade</b> .....	5
a. Bilan en termes de résultat pour toutes les disciplines.....	5
b. Bilan «Sportifs » .....	10
c. Bilan « Encadrement » .....	15
d. Bilan des structures .....	16
e. Bilan 2022 – 2024 sur la stratégie dans les outre-mers .....	17
f. Accompagnement scientifique et datas.....	19
<b>2) Objectifs de résultats pour le cycle 2025-2029</b> .....	22
<b>3) Moyens mobilisés/envisagés</b> .....	24
a. Programme d'excellence et programme d'accession .....	24
b. Ressources humaines (organigramme, staffs, stratégie de formation des..... entraîneurs, montée en compétences...) .....	266
c. Structures .....	28
d. Dispositifs .....	31
e. Soutenabilité financière .....	36
<b>4) Indicateurs de suivi et d'évaluation</b> .....	36
a. Périodes d'évaluation .....	36
b. Résultats.....	36
c. Sportifs .....	36
d. Structures .....	36
e. Autres... .....	37

## PARTIE OPERATIONNELLE

<b>1) Les compétitions de référence .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>1) Les critères de mise en listes ministérielles .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2) La convention fédération/sportif haut niveau .....</b>	<b>47</b>
<b>3) Les modalités du suivi socioprofessionnel .....</b>	<b>48</b>
<b>4) La surveillance médicale réglementaire .....</b>	<b>51</b>
<b>5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement .....</b>	<b>53</b>
<b>6) La manière dont la Data est exploitée au bénéfice de la performance sportive ..</b>	<b>54</b>
<b>7) La cartographie des structures .....</b>	<b>55</b>
<b>8) La déclinaison de la stratégie dans les Outre-mers.....</b>	<b>56</b>
<b>9) Annexes (Cahier des Charges EFM/Convention SHN/Charte du SHN .....</b>	<b>56</b>

## PREAMBULE

Le Projet de Performance Fédérale de la précédente olympiade a démontré l'efficacité de la stratégie déployée, essentielle pour le développement et la structuration du sport motocycliste en France. Parmi les points de satisfaction, on relève notamment l'effort d'uniformisation des disciplines de haut niveau pour faciliter la lecture et la mise en œuvre de notre plan d'action pour atteindre les objectifs fixés.

Il est à noter que les années 2023 et 2024 ont été particulièrement fructueuses en termes de résultats :

- 2023 : 7 titres mondiaux, 11 victoires en Coupe du Monde, 44 podiums et 8 titres européens
- 2024 : 6 titres mondiaux, 11 victoires en Coupe du Monde, 11 titres européens et 37 podiums

En conséquence, la reconduction de la stratégie mise en place lors du mandat précédent est souhaitée pour le PPF 2025-2029 avec cependant quelques évolutions apportées notamment en faveur des pilotes féminines et des sportifs d'outre-mer, ainsi qu'aux critères d'inscription des Sportifs de Haut Niveau sur les listes ministérielles.

Dans un environnement compétitif où la technologie, les préparations physique et mentale, la qualité de l'encadrement jouent un rôle fondamental, la FFM met en place une politique ambitieuse pour former et accompagner les talents de demain tout en s'attendant à s'inscrire dans le futur en restant attentive aux enjeux de notre époque, notamment en termes de respect de l'environnement, de lutte contre toute forme de violence et discrimination.

La FFM est en effet pleinement engagée dans une démarche de pérennisation du sport motocycliste en conciliant performance et responsabilité en privilégiant les axes suivants :

- *Le développement de la pratique chez les jeunes (des Ecoles Française de Motocyclisme aux filières de Haut Niveau)*
- *L'accompagnement des clubs et des structures (sécurité, formation de l'encadrement, honorabilité des dirigeants et encadrants)*
- *L'adaptation aux enjeux environnementaux (moto électrique, gestion raisonnée des infrastructures, création d'un fonds de sobriété sur l'eau, campagne de sensibilisation à la réduction des émissions sonores ou encore l'évaluation de l'impact économique et environnemental...)*
- *L'innovation et la modernisation/sécurisation des équipements*
- *Acquisitions de terrains/circuits pour pérenniser la pratique*
- *Création d'un guide de bonnes pratiques type Réglosport à destination de la cellule familiale au cœur de l'accompagnement des jeunes pilotes*
- *Accroissement des structures d'accession labellisées (Sections d'Excellence Sportive, pôles espoir multidisciplinaires)*

# PARTIE STRATEGIQUE

## 1) Bilan de l'olympiade

### UNE EFFERVESCENCE TRICOLORE RÉSULTATS DE 2020 À 2024

**33** TITRES MONDIAUX    **37** VICTOIRES EN COUPE DU MONDE    **36** TITRES EUROPÉENS    **142** PODIUMS

#### a. Bilan en termes de résultat pour toutes les disciplines

##### ❖ Motocross

Public	Compétition internationale de référence	Périodicité	Epreuve	Cylindrée	Genre	Modalité de pratique	Ranking			
							2021	2022	2023	2024
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	MXGP	450cc	Mixte	Individuel	2	4	2	5
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	MX2	250cc	Mixte	Individuel	1	1	9	11
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	WMX	250/450cc	Féminin	Individuel		36	18	10
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	MXoN	450cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes)	5	2	1	5
Sénior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMX Open	450cc	Mixte	Individuel	2		1	
Sénior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMX Women	125/250cc	Féminin	Individuel	8	6	9	22
Junior	Championnat du Monde	Tous les ans	MXJ125	125cc	Mixte	Individuel	12	9	1	13
Junior	Championnat du Monde	Tous les ans	MXJ85	85cc	Mixte	Individuel	10	10	13	4
Junior	Championnat du Monde	Tous les ans	MXJ65	65cc	Mixte	Individuel	2	12	5	7
Junior	Championnat du Monde	Tous les ans	MXJoN	65/85/125cc	Mixte	Par Equipe (21 pilotes)	4	4	3	2
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMX250	250cc	Mixte	Individuel	12	5	6	1
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMX125	125cc	Mixte	Individuel	8	4	2	9
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMX85	85cc	Mixte	Individuel	12	5	2	1
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMX65	65cc	Mixte	Individuel	12	8	2	7
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMX Women 125	125cc	Féminin	Individuel	5	4		16
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMXoN	85/125/250cc	Masculin	Par Equipe (5 pilotes)		1		2
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EMXoN Women	125/250cc	Féminin	Par Equipe (2 pilotes)		8		3

Les résultats obtenus sont conformes aux objectifs annoncés. Chaque saison, la France comptabilise au moins un titre mondial et des podiums dans les manches de Championnats du monde.

❖ Supercross / Supermoto

Public	Compétition internationale de référence	Spécialité	Périodicité	Epreuve	Cylindrée	Genre	Modalité de pratique	Ranking			
								2021	2022	2023	2024
Senior	Championnat du Monde	Supercross	Tous les ans	WSX	450cc	Mixte	Individuel	7	7	6	7
Senior	Championnat du Monde	Supercross	Tous les ans	SX2	250cc	Mixte	Individuel	8	8	4	5
Senior	Championnat du Monde	Supermoto	Tous les ans	S1GP	450cc	Mixte	Individuel	2	2	3	2
Junior	Championnat du Monde	Supermoto	Tous les ans	S1GP Rookies	450cc	Mixte	Individuel		1	1	2
Senior	Championnat du Monde	Supermoto	Tous les ans	S1oN	450cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes)	1	1	1	1
Junior	Championnat du Monde	Supermoto	Tous les ans	S1JoN	450cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes)	3	1	1	1
Junior	Championnat d'Europe	Supermoto	Tous les ans	S2	250cc	Mixte	Individuel	1			
Junior	Championnat d'Europe	Supermoto	Tous les ans	S3	125cc	Mixte	Individuel		1	1	

Les résultats obtenus sont conformes aux objectifs annoncés. Chaque saison, la France comptabilise plusieurs titres et des podiums dans la plupart des catégories. La France domine régulièrement cette discipline.

❖ Sidecar Motocross

Public	Compétition internationale de référence	Périodicité	Epreuve	Cylindrée	Genre	Modalité de pratique	Ranking			
							2021	2022	2023	2024
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	WSCX	750cc	Mixte	Double (1 pilote et 1 passager)	1	5	1	3
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	SCXoN	750cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes + 3 passagers)				3
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	ESCXoN	750cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes + 3 passagers)	4	6	3	

Les résultats obtenus sont conformes aux objectifs annoncés. Chaque saison, la France fait partie du top 5 mondial.

❖ Trial

Public	Compétition internationale de référence	Périodicité	Epreuve	Cylindrée	Genre	Modalité de pratique	Ranking			
							2021	2022	2023	2024
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	TRGP	300cc	Masculin	Individuel	10	10	8	9
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	TR2	125/300cc	Masculin	Individuel	6	8	6	6
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	WTRGP	300cc	Féminin	Individuel	6	4	4	4
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	WTR2	125/300cc	Féminin	Individuel	14	7	1	8
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	TDN Men	125/300cc	Masculin	Par Equipe (3 pilotes)	2	4	2	3
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	TDN Women	125/300cc	Féminin	Par Equipe (3 pilotes)	5		4	7
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	TREC Men	125/300cc	Masculin	Individuel	3	17	2	1
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	TREC Women	125/300cc	Féminin	Individuel	2	1		
Junior	Championnat du Monde	Tous les ans	TR3	125cc	Mixte	Individuel	13	13	7	3
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	TREC Junior	125/300cc	Mixte	Individuel	19	29	16	17
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	TREC Youth	80/125cc	Mixte	Individuel	8	5	3	1

Les résultats obtenus sont conformes aux objectifs annoncés. Chaque saison, la France comptabilise plusieurs podiums. La France fait partie des nations dominantes de la discipline après l'Espagne. Il est à noter une amélioration significative et encourageante des résultats des juniors.

❖ Enduro

Public	Compétition internationale de référence	Périodicité	Epreuve	Genre	Modalité de pratique	Ranking			
						2021	2022	2023	2024
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	EGP	Masculin	Individuel	22	11	7	6
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	EW	Féminin	Individuel	6	5	8	4
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	ISDE Men	Masculin	Par Equipe (3 pilotes)	19	4	2	1
Senior	Championnat du Monde	Tous les ans	ISDE Women	Féminin	Par Equipe (3 pilotes)	8	2	4	4
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EEC Men	Masculin	Individuel	10	6	1	4
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EEC Women	Féminin	Individuel	1	4	3	1
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EECoN Men	Masculin	Par Equipe (3 pilotes)		4	2	2
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EECoN Women	Féminin	Par Equipe (3 pilotes)	1			
Junior	Championnat du Monde	Tous les ans	EJ	Mixte	Individuel	3	1	10	5
Junior	Championnat du Monde	Tous les ans	EY	Mixte	Individuel	9	3	2	3
Junior	Championnat du Monde	Tous les ans	ISDE Junior	Mixte	Par Equipe (2 pilotes)	2	14	1	2
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EEC Junior 1	Mixte	Individuel	3	2		1
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EEC Junior 2	Mixte	Individuel	6	15	4	1
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EEC Youth	Mixte	Individuel	2	2	2	2
Junior	Championnat d'Europe	Tous les ans	EECoN Junior	Mixte	Individuel	1	1	2	1

Les résultats obtenus sont conformes aux objectifs annoncés. Chaque saison, la France comptabilise plusieurs titres et des podiums.

❖ Vitesse

Public	Compétition internationale de référence	Spécialité	Périodicité	Epreuve	Cylindrée	Genre	Modalité de pratique	Ranking			
								2021	2022	2023	2024
Senior	Championnat du Monde	Endurance	Tous les ans	EWC	1 000cc	Mixte	Individuel	1	1	2	1
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	MotoGP	1 000cc	Mixte	Individuel	1	2	5	13
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	Moto2	765cc	Mixte	Individuel				
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	Moto3	250cc	Mixte	Individuel	33	25	27	
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	WSBK	1 000cc	Mixte	Individuel	15	12	16	
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	WWRC	750cc	Féminin	Individuel				10
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	WSSP 600	600cc	Mixte	Individuel	4	10	5	4
Sénior	Championnat d'Europe	Vitesse	Tous les ans	Moto2	765cc	Mixte	Individuel	17	38	28	10
Junior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	WSSP 300	300cc	Mixte	Individuel	4	3	9	20
Junior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	MotoGP Rookies	250cc	Mixte	Individuel	25	18	24	15
Junior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	JuniorGP	250cc	Mixte	Individuel	32		27	24
Junior	Championnat d'Europe	Vitesse	Tous les ans	ETC	250cc	Mixte	Individuel	23	15	9	11

Les résultats obtenus sont conformes aux objectifs annoncés. Chaque saison, la France comptabilise un titre ou un podium en endurance.

Le titre mondial dans la catégorie reine a été acquis en 2021 pour la première fois de l'histoire. La France rattrape son retard sur ses rivaux principaux l'Espagne et l'Italie.

**Points forts multidisciplinaires :**

- L'expertise de la Fédération sur l'organisation et l'accompagnement des courses par Equipe.
- La qualité de nos Championnats de France, comme le Super Motard qui est l'un des meilleurs championnats au Monde, par sa qualité d'organisation, son nombre d'épreuves et ses sites de pratique
- Culture de la haute performance dans la plupart des disciplines
- Régularité au plus haut niveau
- Une filière d'accès au haut niveau productive
- Très bon accompagnement logistique en compétition

### **Points à améliorer :**

- La performance individuelle des pilotes féminines
- Renforcer les collectifs féminins dans toutes les disciplines, qualitativement et quantitativement, par la création d'Equipe Nationales féminines espoir.
- Le maintien dans la filière des pilotes espoir très performants, contraint d'arrêter la pratique de leur discipline pour des raisons financières et/ou par manque d'encadrement expérimenté. Comblé un « vide » qui existe entre la sortie des pilotes du secteur espoir à l'entrée dans un Team.
- Résultats de la discipline Vitesse
- Formation continue des entraîneurs de haut niveau (communication interpersonnelle, outils de suivi de l'athlète et de la performance, sensibilisation à la préparation mentale, élaboration de modèle de performance).
- Développer les relations avec les pilotes professionnels, points individuels sur les besoins, complémentarité avec les Teams

## b. Bilan « Sportifs »

Les précédents critères de mise en listes ministérielles ont globalement permis de maintenir un nombre stable de sportifs listés répondant aux attentes, même si certains ajustements étaient nécessaires pour être davantage en phase avec l'instruction ministérielle, avec l'évolution des disciplines et aux standards internationaux, ce qui nous a conduit à une révision des critères pour le nouveau PPF.

Nos sportifs évoluent dans un milieu particulier. En effet, l'univers de la moto est très professionnalisé et en étroite corrélation avec une industrie conséquente donnant accès à de nombreuses opportunités professionnelles.

Nos pilotes SHN ne rencontrent pas de difficultés majeures dans le cadre de leur reconversion. Certains sont rentrés en formation du DEJEPS avec l'obtention du diplôme.

Ce suivi permet de garantir une continuité dans la performance sportive, même si l'impact qualitatif reste complexe à mesurer précisément sans outils d'évaluation renforcé.

### ❖ Motocross

<b>Statut</b>	<b>Mise en liste</b>			
	2021	2022	2023	2024
Elite	3	3	3	3
Sénior	4	5	5	0
Relève	9	5	14	10
Espoir	64	72	45	22
AJSHN	6	5	1	3
Reconversion	2	0	0	0

Le motocross est la discipline la plus populaire du sport motocycliste. La concurrence y est rude. L'ascension au plus haut-niveau et au professionnalisme y est difficile. L'organisation des épreuves individuelles se décline en championnat d'Europe (U13, U15, U18, U22, Féminin et Sénior) et championnat du Monde (U13, U15, U18, U23, Féminine et Sénior). Il existe des épreuves par équipe continentale (Féminine et Junior) et mondiale (Junior et Sénior). Les précédents critères de mise en liste ministérielle étaient satisfaisants. Le nombre de Sportifs de Haut-Niveau reste stable.

❖ Supermoto/Supercross

<b>Statut</b>	<b>Mise en liste</b>			
	2021	2022	2023	2024
Elite	0	3	4	4
Sénior	0	0	0	0
Relève	0	5	4	5
Espoir	0	7	4	2
AJSHN	0	0	0	0
Reconversion	0	0	0	0

Le supermoto est dominé par la France. L'organisation des épreuves individuelles se décline en championnat d'Europe (U16, U22 et Sénior) et championnat du Monde (Sénior). Il existe des épreuves par équipe mondiale (Junior et Sénior). Les précédents critères de mise en liste ministérielle étaient satisfaisants. Le nombre de Sportifs de Haut-Niveau reste stable. Nous devons rester vigilants par rapport aux sportifs outre-mer dans cette discipline. Ils parviennent à monter en performance, obtenir des titres mondiaux en junior et nous les perdons les années suivantes pour des raisons financières.

❖ Sidecar Motocross

<b>Statut</b>	<b>Mise en liste</b>			
	2021	2022	2023	2024
Elite	0	1	1	1
Sénior	1	0	0	0
Relève	0	0	0	5
Espoir	9	8	10	3
AJSHN	0	0	0	0
Reconversion	0	0	0	0

Le sidecar motocross est une discipline dérivée du motocross dont la pratique ne débute qu'à partir de 16 ans. Par conséquent, il s'agit d'une discipline à maturité tardive. Ce qui explique l'âge parfois avancé des pilotes et passagers mis en liste. L'organisation des épreuves individuelles se décline uniquement en championnat du Monde (Sénior). Il existe une épreuve par équipe mondiale (Sénior). Les précédents critères de mise en liste ministérielle étaient satisfaisants. Le nombre de Sportifs de Haut-Niveau est en augmentation.

❖ Trial

<b>Statut</b>	<b>Mise en liste</b>			
	2021	2022	2023	2024
Elite	3	3	0	0
Sénior	4	2	4	3
Relève	1	2	4	5
Espoir	22	14	13	14
AJSHN	4	1	1	0
Reconversion	0	0	1	0

Le trial est une discipline dont les chances de professionnalisme sont très minces. La mise en liste des pilotes apparaît donc comme primordial dans leur accompagnement vers la Haute-Performance. L'organisation des épreuves individuelles se décline en championnat d'Europe (U17, U24, Féminine et Sénior) et championnat du Monde (U21, Féminine et Sénior). Il existe des épreuves par équipe mondiale (U21, Féminine et Sénior). Les précédents critères de mise en liste ministérielle étaient sévères notamment en catégorie TR2 (second échelon mondial Sénior). Le nombre de Sportifs de Haut-Niveau auraient pu y être plus important.

❖ Enduro

<b>Statut</b>	<b>Mise en liste</b>			
	2021	2022	2023	2024
Elite	1	0	0	4
Sénior	6	5	5	1
Relève	13	12	20	21
Espoir	48	41	40	43
AJSHN	2	3	0	2
Reconversion	0	3	2	2

L'enduro est la seconde discipline populaire en tout-terrain dont la pratique ne débute qu'à partir de 16 ans. A l'image du sidecar motocross, il s'agit d'une discipline à maturité tardive. Cependant contrairement au motocross, les opportunités de professionnalisation sont plus contraignantes. La mise en liste des pilotes apparaît donc comme primordiale dans le maintien des bonnes performances actuelles. L'organisation des épreuves individuelles se décline en championnat d'Europe (U21, U23, Féminine et Sénior) et championnat du Monde (U21, U23, Féminine et Sénior). Il existe des épreuves par équipe continentale (Junior, Féminine et Sénior) et mondiale (Junior, Féminine et Sénior). Les précédents critères de mise en liste ministérielle étaient satisfaisants. Le nombre de Sportifs de Haut-Niveau y est en augmentation.

❖ Vitesse

Statut	Mise en liste			
	2021	2022	2023	2024
Elite	1	2	2	2
Sénior	5	4	5	1
Relève	4	4	2	6
Espoir	37	33	34	28
AJSHN	29	5	5	5
Reconversion	0	0	1	1

La vitesse est la discipline la plus médiatisée du sport motocycliste. Il s'agit d'une discipline très relevée. L'ascension au plus haut-niveau et au professionnalisme y est très difficile. Elle demande talent et budget. Les précédents critères de mise en liste ministérielle étaient satisfaisants même si le nombre de Sportifs de Haut-Niveau est en légère diminution.

**Points forts :**

- Les pilotes Français ont un très bon niveau technique de pilotage dû à toute l'architecture construite autour de nos championnats de France et des écoles de pilotage.

**Points à améliorer :**

- Modélisation du modèle de performance par discipline
- Le processus d'entraînement moto et physique en se servant des plateformes datas (IDO)
- La préparation mentale qui a été mise de côté dans la construction de nos jeunes sportifs. Nous devons nous rapprocher des CREPS/MRP qui sont des structures régionales de proximité pour nos sportifs
- Activer les moyens de l'état comme la validation des trimestres pour la retraite des SHN, la déclaration des blessures dans le cadre de l'activité du SHN comme accident de travail, les différents dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel.
- Améliorer les conditions de réalisation du double projet, qualité des aménagements scolaires et des cursus post-bac
- Complétude des démarches de la Surveillance Médicale Réglementaire pour tous les pilotes SHN

## Le Projet Haute Performance en Vitesse Féminine

La Fédération Française de Motocyclisme s'inscrit depuis plusieurs années dans la promotion et le développement de la pratique féminine. Cet engagement sociétal fort de la FFM commence à porter ses fruits, le nombre de licenciées féminines croissant annuellement de x %. Dans la discipline de la Vitesse, des pilotes féminines bousculent régulièrement la hiérarchie mondiale en s'invitant dans le TOP 10 du Championnat du Monde (World Women's Circuit Racing-FIM)) et commencent à goûter au plaisir du podium (3<sup>ème</sup> place de Lucie Boudesseul le 28 septembre 2025 à Magny-Cours). Forte de ce contexte porteur et convaincue que des résultats internationaux majeurs pourraient ancrer durablement cette dynamique en faveur du public féminin dans le paysage motocycliste, la FFM ambitionne de créer un collectif de 3 à 4 jeunes pilotes femmes avec l'objectif de conquérir un titre mondial à l'horizon 2028.

Pour répondre à cet objectif ambitieux, les pilotes seraient accompagnées par la FFM et « des » partenaires, accompagnement leur permettant de s'engager dans le championnat de France féminin (Women'Cup) et le championnat du Monde (WWRC) lors d'une même saison.

Un tel projet nécessite un investissement personnel très important, tant sur le plan de la disponibilité des pilotes que dans les moyens financiers à mobiliser.

L'accompagnement pourra prendre différentes formes en fonction des besoins de chaque pilote :

1. Accompagnement financier pour l'acquisition des véhicules et l'équipement des pilotes
2. Analyse individualisée approfondie des besoins en lien avec l'optimisation de la performance en relation avec les TEAMS (manager/entraîneur) et l'Entraîneur National (Préparation Physique, Préparation mentale, environnement médical et paramédical, récupération, nutrition...)
3. Intervention d'experts dans les différents champs identifiés pour l'optimisation de la performance
4. Etablissement d'un Contrat de Performance Pluriannuel avec chaque pilote
5. Création une Cellule de Suivi du Projet (FFM/Partenaires/Teams) chargée d'évaluer le bon déroulement du projet et d'apporter les régulations nécessaires
- 6.

7. Accompagnement socioprofessionnel pour faciliter les aménagements de cursus de formation, accéder aux dispositifs d'emploi de l'état (Armée des champions, Police, Douanes, Emplois SHN), financement de formation, accès aux Aides Personnalisées, aides à la parentalité et la maternité...
8. Contreparties Pilotes : Ambassadrices Fédérales du motocyclisme au féminin, participation aux actions de promotion et d'animation du projet fédéral Moto Pour elles – Relations aux partenaires (Image, représentation, promotion)

### c. Bilan « Encadrement »

La fédération répond à ses besoins en matière d'encadrement des équipes de France à travers des entraîneurs diplômés de Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, de Diplômes d'Etat et de Diplômes d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialisés dans le sport motocycliste.

Il n'est pas fait appel à des compétences étrangères, l'encadrement reposant exclusivement sur des ressources nationales.

L'accompagnement médical est couvert avec des médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, diététiciennes.

Nous devons nous rapprocher de préparateurs physiques et mentaux.

Une stratégie a été mise en place pour constituer un vivier d'entraîneurs potentiels, avec un objectif de montée en compétences progressive des cadres même si des marges d'amélioration existent pour renforcer encore ce dispositif. Des entretiens de tous les entraîneurs nationaux et de leurs adjoints seront réalisés à des fins d'élaboration de plans individuels de formation.

Analytique de l'effectif des entraîneurs des filières de la fédération														
Disciplines	CTS	Diplôme			Titre			Identification des groupes					Total entraîneurs par discipline	Total entraîneurs
		DESJEPS	DEJEPS	BEEES	Entraîneur national	Responsable de filière	Préparateur physique	EDF Mondial	EDF Europe	EDF Féminine	Collectif national	Collectif de zone		
Moto cross			3	8	1	1	1		2			5	10	32
Side car cross				1			1	1					2	
Supermoto/Supercross			1	1		1		1			1		3	
Trial			1	2	1			1	1	1	1		5	
Enduro	1	1	3	3	1			1	1	1	1	3	8	
Vitesse		1		2	1			1	1		1		4	

### **Points forts :**

- Tous nos entraîneurs sont d'excellents techniciens, ils maîtrisent parfaitement tout ce qui relève de l'enseignement du pilotage, des trajectoires et les schémas de compétition.
- L'honorabilité de tout l'encadrement est vérifiée annuellement. Les cadres sont systématiquement licenciés « encadrant » et passés au filtre de l'honorabilité.

### **Points à améliorer :**

- Il est important de développer des compétences dans les domaines suivants :
  - Le processus d'entraînement à travers les plateformes data (IDO)
  - L'approche de la préparation mentale
  - La formalisation du modèle de performance
  - La planification de l'entraînement
  - Maîtrise des fondamentaux de la relation interpersonnelle

#### **d. Bilan des structures**

La fédération s'appuie sur ses Ligues régionales, comités départementaux et motos clubs, notamment ceux labellisés « EFM – Ecole Française de Motocyclisme ». Ces structures permettent l'initiation et l'apprentissage élémentaire des techniques de pilotage et des tactiques de course.

Les Sites d'Excellence Fédéraux (SEF) et les « Sport-Etudes SE permettent l'approfondissement des techniques de pilotage et des tactiques de course.

Le bilan du centre de Monteils (12), qui est la seule structure Sport Etudes de ce type en Enduro sur le territoire, est très positif. Sur l'olympiade écoulée, les résultats obtenus confirment que la plupart des pilotes évoluant en championnat d'Europe sont pratiquement tous issus de cette structure.

Les collectifs de détection identifient les meilleurs profils de chaque région et accompagnent nos jeunes sportifs vers l'accession d'une victoire, d'un podium ou d'un titre aux compétitions nationales « jeune ».

Le Collectif France Junior intègre les meilleurs profils de ses collectifs de détection ou des compétitions nationales pour les accompagner vers la professionnalisation et le haut niveau international à travers l'acquisition de victoires, podiums ou titres en compétitions continentales et/ou mondiales.

Les indicateurs de performance identifiés dans le précédent PPF ont été atteints, que ce soit en termes de flux de sportifs, de niveau de recrutement ou de performances réalisées.

#### **Points forts :**

- Le Sport Etudes de Monteils qui permet de travailler le double projet Scolaire/Sportif. Les pilotes sont à la fois performants dans leurs études et leur discipline sportive.

#### **Points à améliorer :**

- Réfléchir, pour certaines disciplines sportives, à mettre en place avec des structures CREPS/MRP des partenariats, voire à réinstaurer et développer des Sites d'Excellence Fédéraux / Sport Etudes pour maintenir le double projet scolaire/sportif. Pour certains jeunes pilotes la scolarité reste une priorité et les créneaux dédiés à l'entraînement hebdomadaire ne sont pas assez nombreux. D'autres, au contraire sacrifient la scolarité pour l'entraînement moto.
- Le maintien des jeunes pilotes dans des cursus de formation, consolidation du double projet

#### e. Bilan 2022 – 2024 sur la stratégie dans les outre-mers

La fédération n'a pas réussi à mettre en place des actions concrètes en Outre-mer, notamment à travers le réseau des Écoles Françaises de Moto et collectif de ligue, qui permettrait la détection de pilotes susceptibles d'intégrer les Championnats de France.

Un Centre Régional est en projet en Guadeloupe pour élargir le vivier de talents locaux.

Nous devons avoir une réflexion sur l'accompagnement de ces territoires afin de soutenir la détection et l'accompagnement des jeunes pilotes. La stratégie de la fédération viserait à favoriser l'émergence de talents ultramarins et à garantir leur intégration dans les dispositifs nationaux.

Bien qu'aucun indicateur formel n'ait été systématisé pour mesurer l'atteinte des objectifs, ces dispositifs contribueraient à alimenter la filière haut niveau tout en participant au rayonnement de la discipline sur l'ensemble du territoire national, y compris en Outre-mer.

Les meilleurs sportifs ont accédé à des résultats notables (victoire, podium ou titre) et ont été sélectionnés en Equipe de France lors des épreuves par équipe.

Sur le plan individuel, les budgets conséquents en grands prix et en championnat du monde ne leur permettent pas de pérenniser leur engagement à l'international brisant toute dynamique de performance.

#### **Points forts :**

- Les Outremer représentent un vivier qualitatif de sportifs
- Les pilotes participant aux championnats de France obtiennent rapidement de bons résultats nationaux et internationaux.

#### **Points à améliorer :**

- La mise en place d'une stratégie de détection pour permettre l'accès vers le haut niveau par le biais de structures régionales.
- La pérennisation de la performance dans notre sport est intimement liée aux aspects financiers.
- Identifier un référent Détection dans chaque TOM.
- Développer les formations à distance
- Favoriser les échanges Métropole / TOM (stages/Formation des entraîneurs)

## f. Accompagnement scientifique et datas

Au sein des Collectifs France Junior, la fédération a développé des outils spécifiques visant à évaluer les performances physiques et techniques dans chaque discipline.

### Retour sur les datas du stage de préparation inter filières novembre 2024

Julien RIBUIGENT Préparateur physique	Stage Novembre 2024																
	EVALUATION PHYSIQUE																
	MENSURATIONS			PUISSANCE				GAINAGE		TEST SOUPLESE		LUC LEGER					
P-Nom - Prénom	Age	Taille	Poids	SAUT CM	NOTE	TRIPLE SAUT CM	NOTE	LANCER DE BALLON CM	NOTE	secondes	NOTE	Cm - ou +	NOTE	nbre palier	FC	NOTE	VO2 max
1 HERZOGENRATH ENZO MX 85				212	10	670	10	420	8,5	45	7,5	1	9,5	10	205	9	
2 LOPES TIM MX 85				210	10	635	8,5	380	7	55	9,5	-10	14	B			
3 MENNILLO RAFAEL MX 85				216	11	680	10,5	410	8	120	20	-6	12,5	12	197	13	
4 MORETTE LOUIS MX 85				218	11	690	10,5	350	6	120	20	-2	11	9	198	7	
5 TORRO LOAN MX 85				200	9	645	9,5	360	6,5	35	5,5	-1	10,5	8,5	161?	6	
6 DISS-FENARD LEO MX 125				225	12	705	11,5	470	10	70	11,5	-9	13,5	10	204	9	
7 FAURE MANO MX 125				235	13	710	11,5	480	10,5	120	20	-14	15,5	12	202	13	
8 FERREZ KENZO MX 125				200	9	610	8	350	6	70	11,5	-14	13,5	9	165?	7	
9 GOYER SLENY MX 125				210	10	660	9,5	480	10,5	70	11,5	-10	14	11	193	11	
10 FRANZONI APRIL MX 250				205	10	620	8,5	450	9,5	120	20	-23	19	B	B		
11 PRUNIER EVAN SIDE				233	12	720	11,5	440	9	120	20	-7	13	12	199	11,5	
12 PRUNIER KILIAN SIDE				237	13	735	12	580	13,5	120	20	-8	13	10,5	195	10	
13 ECHENE PABLO TRIAL				252	14	815	14,5	B	B	B		-12	14,5	B	B		
14 ALZIAL IVAN TRIAL				225	12	700	11	470	10	120	20	-14	15,5	10,5	190	10	
15 CERIS ARNAUD TRIAL				208	10	630	8,5	370	6,5	120	20	-16	16,5	8,5	113?	6	
16 FLOURETTE THEO TRIAL				200	9	640	9	430	8,5	120	20	-14	15,5	8	180	5	
17 PENNA MARGAUX TRIAL				198	9	625	8,5	460	9,5	120	20	-26	20	7	203	3	
18 SOYER ALICIA TRIAL																	
19 BELLON-HOARAU ENZO VITESSE				208	10	670	10,5	480	10,5	120	20	-6	12,5	B			
20 COUTO DA COSTA DAVID VITESSE				250	14	845	16	550	12,5	120	20	2	9	12	192	13	
21 PIO GABRIEL VITESSE				250	14	720	11,5	480	10,5	120	20	-8	13	10	197	9	
22 ARRIETA MATTEO ENDURO				235	13	680	10,5	540	12,5	120	20	-7	12,5	12	207	13	
23 LAVESVRE LEO ENDURO				212	10	670	10	550	12,5	120	20	10	6,5	10	205	9	
24 MERSIN VALENTIN ENDURO				260	15	820	15	700	17,5	120	20	-16	16,5	11	200	11	
25 RAYNAUD RAPHAEL ENDURO				222	11	725	12	580	13,5	120	20	7	7	11	204	11	
26 ROUQUETTE ARMAND ENDURO				240	13	755	13	650	16	120	20	-6	12	12	202	13	
27 SIMON DORIAN ENDURO				250	14	720	11,5	590	14	120	20	-11	14,5	11	196	11	
P PILOTEX				260	15	845	16	700	17,5	120	20		20			13	

A l'aide de l'application IDO, les entraîneurs accompagnent les différents sportifs. Cette stratégie s'est traduite par la mise en place de dispositifs d'analyse et d'entraînement précis, permettant d'affiner le suivi des pilotes. Nous devons continuer cette dynamique pour monter en qualité et renforcer l'impact direct sur la performance sportive.

Interface coaching > Coaching de Groupe

Rechercher + Ajouter un calendrier

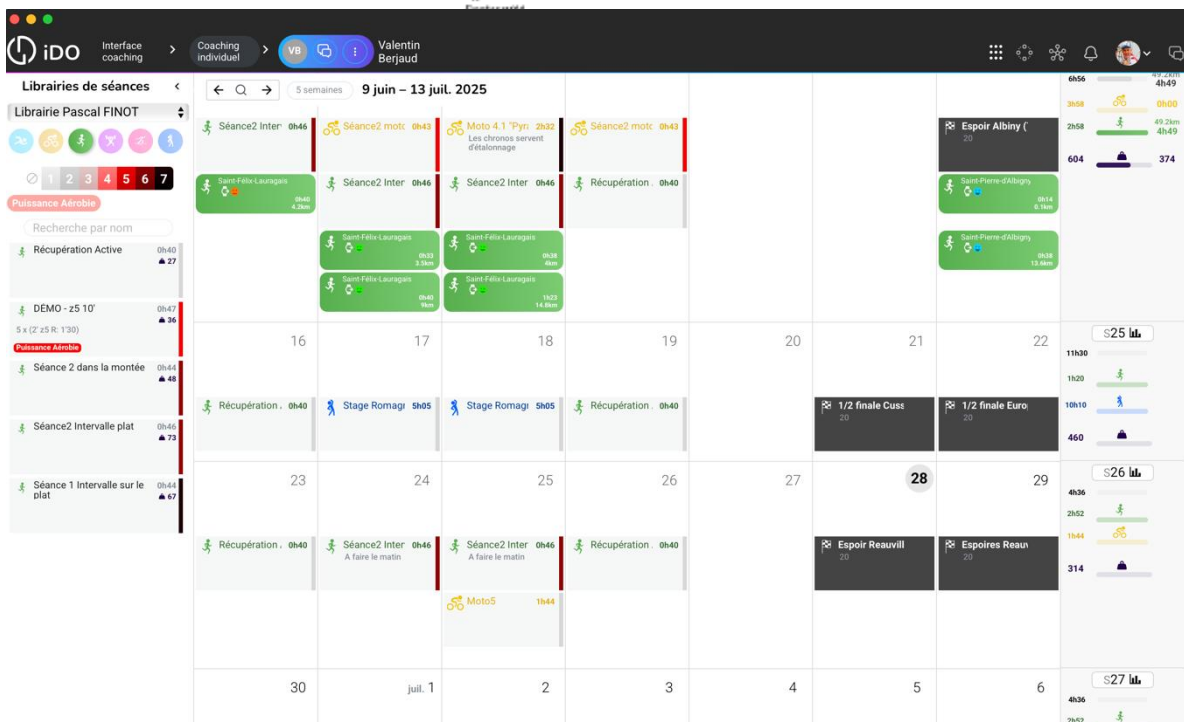
Image	Nom ↑ ↓	Description	Type d'accès	Accès athlète	Synchro athlète	Accès coach	Autorisation Meet-up
	Filière 85 MX Europe 2025	Saison Europe 85		5	5	JR MR LB	EH LM TL LT RM
	EDF Espoir VT 2025	Equipe de France		3	1	AM MR JR	DD (1 athlètes)
	FILIRERE 125 MX Europe	Saison 125 MX Europe		4	4	JR MR LB	KF MF SG (4)
	EDFE EN 2025	Calendrier saison 2025		6	6	MR PC JR LM	MA LL
	Equipe de France Espoir Vitesse	Calendrier Equipe de France		1	1	AM MR JR	

Mh. Licence 25

Interface coaching > Coaching individuel

Rechercher + Ajouter un athlète

Athlète	Mes étiquettes coach	Plan à jour	Fatigue du jour ressentie	Prochaine compétition	Abo. Fédération
Rafael Mennillo mariethe.mendez@gmail.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Gabin Pernat gabinpernat5@gmail.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Tom Bessieres tom.bessieres35@gmail.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Armand Rouquette armand3012.rouquette@gmail.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Sleny Goyer sleny.goyer@icloud.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
arnaud ceris alexendre.ceris@icloud.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Raphael Raynaud raynaudpierre41@gmail.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
David Da Costa david.dacosta700@outlook.fr		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Gabriel Pio gabpio72@gmail.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Loan torro loantorro34@gmail.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
tim lopes lolibike33@gmail.com		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Louis Morette louisfruhar@hotmail.fr		<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>



La fédération organise chaque année, dans un CREPS (Toulouse ou Vichy) un séminaire à destination des entraîneurs. Différentes thématiques y sont proposées et les échanges inter-disciplines permettent un enrichissement pour une montée en compétence de l'ensemble de ces cadres.

A terme, c'est une montée en puissance de l'encadrement qui est visée pour un accompagnement individuel et optimal de nos sportifs au regard de la planification de leurs entraînements.

## 2) Objectifs de résultats pour le cycle 2025-2029

### ❖ Motocross

Remporter des titres individuels en championnat d'Europe (EMX 65 / 85 / 125 / 250).

Atteindre le podium du championnat d'Europe féminin (EMX Women).

Atteindre le podium du championnat du Monde féminin (WMX).

Remporter des titres individuels en championnat du Monde (MXJ, MX2 et MXGP).

Remporter des titres collectifs dans les épreuves par équipe continentales (EMXoN) et mondiales (MXJ et MXoN).

### ❖ Supermoto

Remporter des titres individuels en championnat d'Europe (SMJ / S3 / S2).

Remporter des titres individuels en championnat du Monde (S1GP).

Remporter des titres collectifs dans les épreuves par équipe mondiales (S1oN Junior et Sénior).

### ❖ Sidecar Motocross

Remporter des titres individuels en championnat du Monde (WSCX).

Remporter des titres collectifs dans les épreuves par équipe mondiales (SCXoN).

### ❖ Trial

Remporter des titres individuels en championnat d'Europe (TREC Youth / Junior / Sénior).

Remporter le titre individuel en championnat d'Europe féminin (TREC Women).

Atteindre le podium du championnat du Monde féminin (WTR2 et WTRGP).

Remporter des titres individuels en championnat du Monde (TR3, TR2, TRGP).

Remporter des titres collectifs dans les épreuves par équipe mondiales (TDN).



Remporter des titres individuels en championnat d'Europe (EEC Youth / Junior / Sénior).

Remporter le titre individuel en championnat d'Europe féminin (EEC Women).

Remporter le titre individuel en championnat du Monde junior féminin (EJW).

Atteindre le podium du championnat du Monde féminin (EW).

Remporter des titres individuels en championnat du Monde (EY, EJ et EGP).

Remporter des titres collectifs dans les épreuves par équipe continentales (EECoN) et mondiales (ISDE).

❖ Vitesse

Atteindre le podium en championnat d'Europe junior (European Talent Cup).

Atteindre le top 5 du championnat du Monde junior (JuniorGP et MotoGP Rookies Cup).

Atteindre le top 5 en Grand Prix (Moto3 / Moto2 / MotoGP).

Atteindre le top 3 en Women World Racing Circuit

### 3) Moyens mobilisés/envisagés

#### a. Programme d'excellence et programme d'accession

Le Projet de Performance Fédéral de la Fédération Française de Motocyclisme s'articule autour de deux axes : le programme d'Accession et le programme d'Excellence.

Dans chaque filière, sont précisés des niveaux dont les contours diffèrent tant dans le public visé que dans les objectifs poursuivis.

Le programme d'Accession

- **Un premier niveau régional**

La Détection régionale, en étroite relation avec nos instances régionales, se développe autour d'une animation territoriale. Des actions (stages et regroupements réguliers) sont mises en œuvre pour créer une dynamique autour de collectifs de ligue. Ce niveau correspond au **programme d'accession régionale**.

- **Un deuxième niveau national**

Les meilleurs pilotes des ligues régionales sont regroupés géographiquement en zones interrégionales. L'objectif de ces regroupements supervisés par un encadrement expert de la Direction Technique Nationale est de préparer nos jeunes pilotes aux compétitions internationales. Ces actions correspondent au **programme d'accession nationale**.

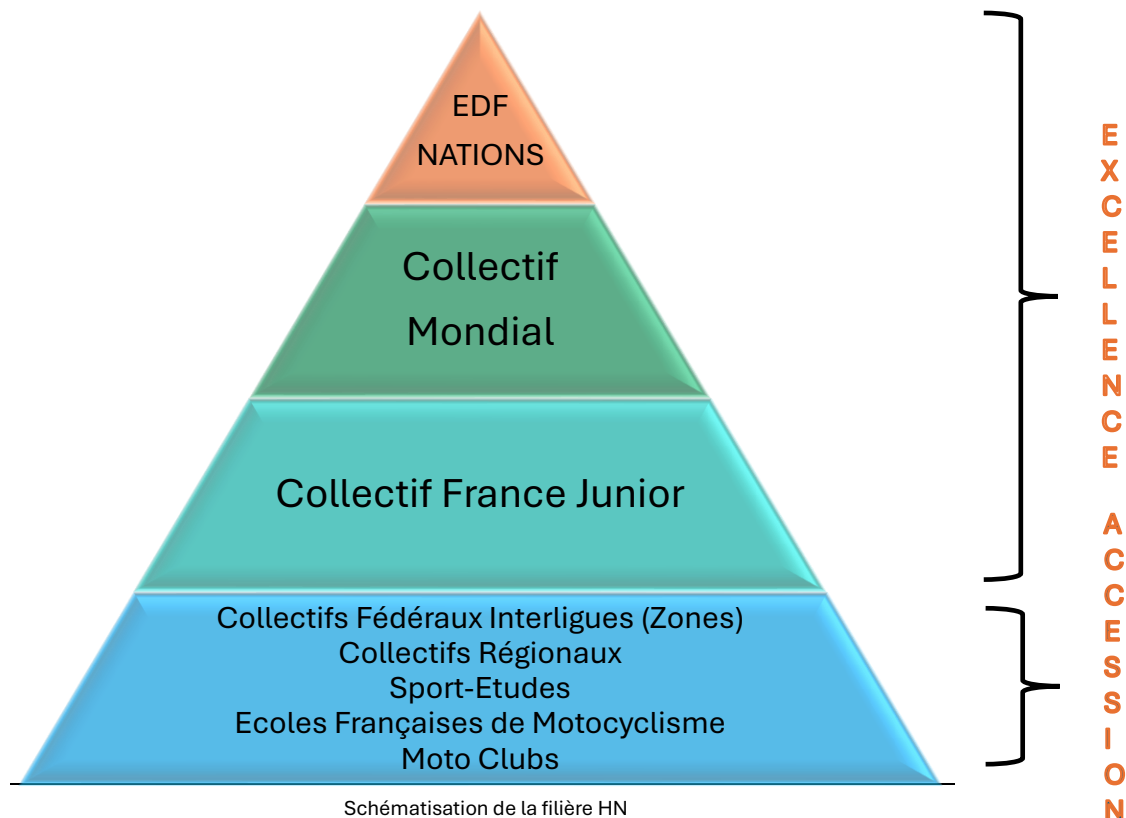
- Les Sport Etudes (SE). Il existe un seul SE dans la discipline de l'Enduro à Monteils dans le département de l'Aveyron. Très performante et proposant un environnement propice à l'épanouissement des pilotes dans la conduite de leur double projet (aménagements scolaires, suivi médical...), le fonctionnement en sera modélisé à court terme dans la perspective de l'ouverture d'un Sport-Etudes pour chaque discipline de haut niveau. Un projet de Sport-Etudes en région Centre Val de Loire à Chartres est en cours d'élaboration.

## Le programme d'excellence

Il n'existe pas de structures pôles. Une réflexion est menée conjointement avec l'encadrement national et les Ligues pour réintroduire des structures labellisées (pôles espoir) garantissant les meilleures conditions d'entraînement et de conduite du double projet, principalement pour les pilotes scolarisés, en s'appuyant si possible sur l'expertise des CREPS.

L'animation de cette filière repose actuellement sur des regroupements réguliers des meilleurs pilotes junior et seniors.

- Le « Collectif France Junior », composé de sportifs listés en catégorie Relève des listes ministérielles des sportifs de haut niveau se réunit régulièrement avec l'objectif de participer et de performer aux compétitions internationales de leur catégorie d'âge (championnats d'Europe et du Monde), en individuel et par équipes.
- Le Collectif « Mondial », principalement composé de pilotes listés Sénior et Elite sur les listes ministérielles des SHN, prépare les échéances internationales de référence avec pour objectif la conquête de podiums et de titres mondiaux.



- b. Ressources humaines (organigramme, staffs, stratégie de formation des entraîneurs, montée en compétences...)

❖ Motocross

Entraîneur national (Contractuel FFM) : Gautier PAULIN

Responsable de filière : Lucas BECHIS

Entraîneur Equipe de France Espoir 250cc : Lucas BECHIS

Entraîneur Equipe de France Espoir 125cc : Lucas BECHIS

Entraîneur Equipe de France Espoir 85cc : Frédéric BLANC

Collectif de zone 1 : Théo ROPTIN

Collectif de zone 2 : Alexandre MOREL

Collectif de zone 3 : Loïc ROMBAUT

Collectif de zone 4 : Melvin REGNER

Collectif de zone 5 : Robin KAPPEL

Détection des pilotes féminines : Alexandre MOREL et Livia LANCELOT

Détection des pilotes 65cc : Théo ROPTIN

Préparateur physique : Julien RUBUIGENT

❖ Supermoto

Entraîneur National (Contractuel FFM) : Sébastien BONNAL

Entraîneur Equipe de France Espoir : Sébastien BONNAL

❖ Sidecar Motocross

Responsable de filière : Frédéric BLANC

Entraîneur Equipe de France Espoir : Frédéric BLANC

❖ Trial

Entraîneur National (Contractuel FFM) : Benoît DAGNICOURT

Entraîneur Equipe de France Espoir Mondial : Benoît DAGNICOURT

Entraîneur Equipe de France Espoir Europe : Christophe BRUAND

Entraîneur Equipe de France Espoir Féminine : Christophe BRUAND

Collectif Jeune : Benoît DAGNICOURT

❖ Enduro

Entraîneur National (CTS) : Pierre-Marie CASTELLA

Entraîneur Equipe de France Espoir Mondial : Pierre-Marie CASTELLA

Entraîneur Equipe de France Espoir Europe : Olivier AIGOIN

Entraîneur Equipe de France Espoir Féminine : Olivier REBUFIE

Collectif Jeune : Luc MALIGES

Collectif de zone 1 : Julien JAGU

Collectif de zone 2 : Teddy FELIX

Collectif de zone 3 : Julien GAUTHIER

❖ Vitesse

Entraîneur National (Contractuel FFM) : Alain BRONEC

Entraîneur Equipe de France Espoir : Alexis MASBOU

Collectif OGP : Alexis MASBOU

Collectif Moto4 / Moto5 : Jean-Dominique BRECHON

Collectif Mini-OGP : Jean-Dominique BRECHON

Tous les entraîneurs de la filière sont diplômés au minimum d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1° ou d'un Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport dans le perfectionnement du motocyclisme. A terme, la fédération souhaite que chaque responsable de filière affine ses compétences en obtenant un Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

Le DTN organise deux réunions annuelles par discipline avec les cadres fédéraux afin de faire des bilans intermédiaires et préparer les grandes échéances.

Un séminaire annuel regroupe les entraîneurs nationaux de chaque discipline au sein d'un CREPS (Boulouris, Vichy...). Les experts des établissements interviennent auprès de notre encadrement sur des thématiques en lien avec l'optimisation de la performance (utilisation de data, la récupération, le modèle de performance...).

### c. Structures

#### ❖ Ecole Française de Motocyclisme (Programme d'accession)

Le label EFM repose sur deux niveaux correspondant au niveau de pratique proposé par ces écoles et reconnu par la fédération comme gage de qualité.

Les deux labels attribués sont :

- Le label initiation
- Le label perfectionnement

L'objectif est de répondre aux besoins et envies des pratiquants et de rendre accessible l'activité motocycliste à un large public que l'on soit débutant ou confirmé. Une école peut détenir soit le label initiation, soit le label perfectionnement mais il peut également être labellisé sur ces deux niveaux.

A ces labels est associée une couleur (bronze, argent ou or) qui spécifie la qualité des prestations annexes proposées aux pratiquants par l'EFM : infrastructures, équipements sur place, activités sportives ou culturelles à proximité, etc.

Le label est une certification de qualité dans laquelle les écoles de moto s'engagent à :

- Une pratique en toute sécurité
- Un respect des règles pédagogiques
- Un accueil de qualité
- Des infrastructures adaptées
- Un encadrement diplômé

#### ❖ Collectifs de ligue (Programme d'accession)

Ces structures régionales ont une réelle utilité pour alimenter les filières équipes de France et ce, au-delà d'un simple rôle de structuration territoriale. L'articulation entre les programmes d'excellence et d'accession fonctionne de manière cohérente, avec une montée progressive des profils vers le haut niveau. Il est important de sensibiliser l'ensemble de nos ligues à la mise en place de stages et de regroupements réguliers de jeunes talents.

❖ Sites d'Excellence Fédéraux, Sport Etudes (Programme d'accession)

Le label Sport Etudes est destiné aux établissements scolaires dotés d'une section sportive permettant ainsi aux élèves d'être accompagnés pour poursuivre leur double projet dans de bonnes conditions. Les Sites d'Excellence Fédéraux reposent sur les Ecoles Françaises de Motocyclisme accueillant des pilotes internationaux hors Sport-Etudes.

Pour cette nouvelle olympiade, le développement des Sport Etudes, dans toutes les disciplines de haut niveau sera l'un des objectifs majeurs de la fédération. Un cahier des charges sera élaboré sur la base de la modélisation du fonctionnement du Sport-Etudes d'Enduro très performante de Monteils dans le département de l'Aveyron.

Une réflexion approfondie permettra de questionner également l'opportunité de réinstaurer des structures « pôles » multidisciplinaires. En effet le développement des talents se fait exclusivement dans le cadre de cellules familiales, sans supervision des conditions de pratique et d'environnement (scolarité, suivi médical...). La stratégie pourrait reposer sur un rapprochement avec les structures CREPS du réseau Grand Insep. Les jeunes pilotes pourraient ainsi bénéficier d'un environnement expert pour la réalisation de leur projet de performance sportive et de formation.

Proposition de cahier des charges des structures d'accession extraite du Bulletin Officiel N°13 du 27 mars 2025

- Un responsable devra obligatoirement être identifié par la fédération pour chaque structure. Il devra s'attacher à veiller à la complétude du PSQS et l'exactitude des informations concernant la structure et les sportifs y étant rattachés. Il veillera à ce que les sportifs complètent leurs informations lors de la pré-inscription.
- L'objet et les objectifs de la structure devront être clairement identifiés au regard du projet de performance fédéral.
- Des indicateurs de performance, à définir suivant la nature et le niveau de la structure et détaillés dans l'annexe 3, permettront l'évaluation annuelle des structures du PPF.
- Définition de l'objectif de formation sportive poursuivi par la structure (alimentation des équipes de France – Performance de la catégorie concernée – Développement des capacités (technique, tactique, physique, physiologique, etc.)
- Le public concerné : Sport/discipline/spécialité – Catégorie d'âge concerné – Sexe – Profil – Niveau de performance
- L'effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis
- L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garanti le contrôle de leur honorabilité

- Une attention devra être portée à la mixité des staffs : encadrement sportif (entraînement, préparation physique, optimisation de la performance, etc.), encadrement sanitaire (médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, diététicien, etc.), encadrement socio-professionnel
- Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum ; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire
- Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive ainsi que leur disponibilité horaire minimale par semaine
- Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation en précisant les dispositions prises s'agissant des sportifs mineurs
- Vie quotidienne : modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive
- La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning, etc.)<sup>2</sup> et les aides devant être prévues
- Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part<sup>3</sup>
- La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L. 231-6, A.231-3 et A.231-4 du Code du sport. Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs et sportives et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité, etc.)
- Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L. 231-5 du Code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du Code du sport)
- Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)
- Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (pourcentage de prise en charge fédéral)
- Garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif)

- Informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et, plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, Signal-sports, etc.) mis en place par la structure, la fédération et le ministère. Il convient ici d'intégrer les deux notions précédentes (honorabilité, lutte contre toute forme de violence) dans le règlement intérieur de chaque structure.

#### ❖ Collectif France Junior

Le Collectif France Junior regroupe les meilleurs pilotes juniors internationaux et prépare sous la houlette des Entraîneurs Nationaux les compétitions internationales et optimisent leur chance de pouvoir intégrer les Grands Prix et les championnats du Monde.

Le développement du Collectif France Junior repose sur :

- La préparation physique et mentale via un stage pluridisciplinaire au CREPS de Vichy auprès d'un spécialiste du domaine,
- La préparation technicotactique via la mise en place de stages hivernaux entre chaque saison et via des courses de préparation à l'étranger,
- Le suivi personnalisé via un accompagnement et des entretiens réguliers avec les sportifs afin d'appréhender leurs environnements et de les aider à mettre en place les conditions nécessaires à la performance,
- Le travail collaboratif des entraîneurs de la filière avec les Teams accueillant nos pilotes afin d'articuler au mieux les contraintes de chacun dans un objectif de planification partagée.

#### d. Dispositifs

Les 4 disciplines reconnues de haut niveau (l'enduro, le motocross, le trial et la vitesse) disposent de plans d'actions en lien avec des objectifs stratégiques propres à chaque discipline au regard de la représentativité des pilotes français au plus haut niveau.

L'homogénéisation de nos filières est recherchée mais tient compte toutefois du niveau de structuration et de développement de chaque discipline sur le territoire français.

Déclinés par programme, ces objectifs de moyens et de résultats visent à renforcer les performances des pilotes français sur les compétitions internationales de référence.

Un tableau synthétique regroupe le public visé, les objectifs définis, les moyens mis en œuvre et l'encadrement prévu.

Par ailleurs, pour l'ensemble des disciplines, une attention particulière est portée sur le public féminin, afin de renforcer la détection de ce public cible et d'élever le niveau de performance des équipes de France féminines.

ENDURO	Accession régionale	Accession nationale	Excellence espoir	Excellence senior
Public	Les meilleurs pilotes par ligue, mise en place de collectifs régionaux	Collectifs de zones (3x8 pilotes) et Collectif jeune (8 pilotes)	Pilotes participant aux championnats d'Europe junior et aux championnats du Monde juniors et Féminines Juniors	Pilotes participant aux championnats du monde individuel sénior et sélectionnables pour les ISDE
Objectifs	Développer l'accessibilité à la compétition, Apprendre et améliorer la technique de pilotage	Podium aux championnats de France Enduro KID et aux championnats de France Cross country Kid  Titre aux championnats de France et participation aux championnats de France espoirs	Titres aux championnats d'Europe 125 Youth et 250 junior  Titres aux championnats du Monde Enduro Youth/junior et par équipes ISDE/Junior	Titres aux championnats du monde individuels et par équipes ISDE/senior
Moyens	Accompagnement technique sous forme de stages de ligue (collectifs de ligue)  Accompagnement financier des ligues	Accompagnement technique et physique sous forme de stages et suivi en compétitions  Accompagnement financier FFM (déplacement, location de terrain, rémunération des entraîneurs...)		Suivi individualisé des pilotes  Convention financière FFM/Pilote
Encadrement	Educateurs diplômés	Educateurs diplômés coordonnés par le responsable de zone	Educateurs diplômés coordonnés par le responsable de la filière.	Entraîneur national

MOTOCROSS	Accession régionale	Accession nationale	Excellence espoir	Excellence senior
Public	Les meilleurs pilotes par ligue, mise en place de collectifs régionaux	<b>65cc</b> : regroupement et suivi des meilleurs pilotes (10 pilotes max - Mixte)  <b>85cc</b> : collectif de zones des 8 meilleurs pilotes (5x8 pilotes - mixte)	<b>Féminine Junior</b> : 6 meilleurs <b>85 cc</b> : 6 meilleurs pilotes <b>125 cc</b> : 5 meilleurs pilotes <b>250 cc</b> : 5 meilleurs pilotes <b>Sidecar</b> : 3 meilleurs équipages <b>Super moto</b> : 5 meilleurs pilotes	Pilotes engagés en Grand Prix et sélectionnables aux compétitions par équipe : motocross des nations, supermoto des nations et sidecar cross des nations.
Objectifs	Développer l'accessibilité à la compétition.  Apprendre et améliorer la technique de pilotage	<b>65cc</b> : Podium au Championnat de France Minivert  Top 5 au championnat d'Europe EMX et mondial junior  <b>85cc</b> : podium au Championnat de France Minivert  Participation au championnat de France Espoir  Participation au championnat d'Europe	<b>85 cc</b> : Podium au Championnat d'Europe et du monde <b>125 cc</b> : Podium au Championnat d'Europe, titre au championnat du Monde Junior. <b>250 cc</b> : Podium au Championnat d'Europe, titre au Championnat d'Europe des nations <b>Sidecar</b> : top 10 aux championnats du monde <b>Supermoto</b> : Podium au Championnat d'Europe et au Championnat du monde	Top 10 au Championnats du Monde MXGP ou MX2  Titre au MX des Nations.  Podium au Championnat du Monde S1 GP  Podium au sidecar cross des nations  Titre au championnat du monde des nations super moto
Moyens	Accompagnement technique sous forme de stages de ligue (collectifs de ligue) Accompagnement financier des ligues	Accompagnement technique et physique sous forme de stages et suivi de compétitions  Accompagnement financier FFM (déplacement, location de terrain, rémunération des entraîneurs...)		Suivi individualisé des pilotes  Convention financière FFM/Pilote
Encadrement	Educateurs diplômés	Educateurs diplômés coordonnés par le responsable de zone	Educateurs diplômés coordonnés par le responsable de la filière	Entraîneur national

TRIAL	Accession régionale	Accession nationale	Excellence espoir	Excellence senior
Public	Les meilleurs pilotes par ligue, mise en place de collectifs régionaux	Meilleurs pilotes issus du championnat de France mini-trial pour le collectif jeune (8 pilotes)	Pilotes participant aux championnats d'Europe junior et aux championnats du Monde juniors	Pilotes participant au championnat du Monde et sélectionnables pour le TDN
Objectifs	Regrouper les meilleurs pilotes de la ligue  Développer l'accessibilité à la compétition.  Apprendre et améliorer la technique de pilotage.	Titre au championnat de France et participation au championnat de France espoir	Podium au championnat d'Europe Youth 125cc  Titre au championnat du monde 125cc  Participation au championnat du monde TR2	Podium au Trial Des Nations équipe Féminine et Masculine
Moyens	Accompagnement technique sous forme de stages régionaux  Accompagnement financier des ligues	Accompagnement technique sous forme de stages et suivi de compétitions  Accompagnement financier FFM (déplacement, location de terrain, rémunération des entraîneurs...)		Suivi individualisé des pilotes  Convention financière
Encadrement	Éducateur diplômé d'Etat.	Educateurs diplômés coordonnés par le responsable de zone	Educateurs diplômés coordonnés par le responsable de la filière	Entraîneur national

VITESSE	Accession régionale	Accession nationale	Excellence espoir	Excellence senior
Public	Les meilleurs pilotes par ligue, mise en place de collectifs régionaux	<b>Mini OGP</b> : 8 pilotes  <b>Collectif OGP</b> : 8 pilotes	5 meilleurs pilotes maxi	Pilotes évoluant dans les différents championnats du Monde de vitesse
Objectifs	Regrouper les meilleurs pilotes de la ligue  Développer l'accessibilité à la compétition.  Apprendre et améliorer la technique de pilotage.	<b>Mini OGP</b> : Participation aux championnats de France MIN OGP et moto 4/5  <b>Collectif OGP</b> : titre au championnat de France et participation au championnat d'Europe ETC	Podium au championnat d'Europe ETC et du monde CEV  Participation à la Red Bull Rookie Cup	Participation aux championnats, Moto3, Moto2 et GP, supersport, superbike et endurance
Moyens	Accompagnement technique sous forme de stages régionaux  Accompagnement financier des ligues	Accompagnement technique et physique sous forme de stages et suivi de compétitions  Accompagnement financier FFM (déplacement, location de terrain, rémunération des entraîneurs...)		Suivi individualisé des pilotes  Convention financière FFM/Pilote
Encadrement	Educateur diplômé d'Etat	Educateurs diplômés coordonnés par le responsable de zone	Educateurs diplômés coordonnés par le responsable de la filière	Entraîneur national

#### e. Soutenabilité financière

Les critères principaux d'attribution des aides individuelles et personnalisées sont la performance du sportif, la situation sociale et le potentiel du pilote à pouvoir intégrer une filière officielle de constructeur pour atteindre le sommet de la pyramide. La proposition de liste des attributaires est transmise au Directeur Technique National par les entraîneurs nationaux.

La fédération met également en place des conventions financières individualisées pour les sportifs listés évoluant dans les championnats internationaux.

Un accompagnement financier est attribué aux pilotes titulaires du Collectif France Junior sous forme de forfait financier pour les déplacements occasionnés lors des stages de regroupement et compétitions internationales inscrites au programme fédéral.

## 4) Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### a. Périodes d'évaluation

Contrats de performance en début de saison

Dernier regroupement avant le début de saison

Performance réalisée en fin de saison

#### b. Résultats

Suivi hebdomadaire des résultats, classements des pilotes français à l'international à différents championnats sur outil informatique. (Tableau de ranking)

#### c. Sportifs

Classements individuels + opportunités d'intégration dans les teams officiels et professionnels

#### d. Structures

EFM : Visite des sites et contrôle du respect du cahier des charges (**Annexe 1**)

SE/SEF : Visite des sites, contrôle du respect du cahier des charges et échanges réguliers avec les entraîneurs nationaux

Collectif France junior : Echanges avec les responsables de filière. Compte-rendu après chaque regroupement

e. Autres...

Il est demandé aux entraîneurs, à chaque fin de stage, de réaliser un compte-rendu où il est notamment fait état du comportement du sportif, de ses performances techniques et physiques.

## PARTIE OPERATIONNELLE

### 1) Les compétitions de références

#### MOTOCROSS (RHN2)

Senior	Championnat du Monde	Motocross	Tous les ans	MXGP	450cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Motocross	Tous les ans	MX2	250cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Motocross	Tous les ans	WMX	250/450cc	Féminin	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Motocross	Tous les ans	MXoN	450cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes)
Junior	Championnat du Monde	Motocross	Tous les ans	MXJ125	125cc	Mixte	Individuel
Junior	Championnat du Monde	Motocross	Tous les ans	MXJ85	85cc	Mixte	Individuel
Junior	Championnat du Monde	Motocross	Tous les ans	MXJ65	65cc	Mixte	Individuel
Junior	Championnat du Monde	Motocross	Tous les ans	MXJoN	65/85/125cc	Mixte	Par Equipe (9 pilotes)
Senior	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMX Open	450cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMX Women	250cc	Mixte	Individuel
Junior U22	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMX250	250cc	Mixte	Individuel
Junior U18	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMX125	125cc	Mixte	Individuel
Junior U15	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMX85	85cc	Mixte	Individuel
Junior U13	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMX65	65cc	Mixte	Individuel
Junior U22	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMX Women	250cc	Féminin	Individuel
Junior U18	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMX Women	125cc	Féminin	Individuel
Junior U22	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMXoN	85/125/250cc	Masculin	Par Equipe (5 pilotes)
Junior U22	Championnat d'Europe	Motocross	Tous les ans	EMXoN Women	125/250cc	Féminin	Par Equipe (2 pilotes)

SUPERMOTO / SUPERCROSS (RHN3)

Senior	Championnat du Monde	Supermoto	Tous les ans	S1GP	450cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Supermoto	Tous les ans	S1oN	450cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes)
Senior	Championnat du Monde	Supercross	Tous les ans	WSX	450cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Supercross	Tous les ans	SX2	250cc	Mixte	Individuel
Junior	Championnat du Monde	Supermoto	Tous les ans	S1JoN	450cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes)
Senior	Championnat d'Europe	Supermoto	Tous les ans	S4	450cc	Mixte	Inviduel
Junior U21	Championnat d'Europe	Supermoto	Tous les ans	S2	125cc	Mixte	Individuel
Junior U16	Championnat d'Europe	Supermoto	Tous les ans	SMJ	85cc	Mixte	Individuel

SIDECAR-MOTOCROSS (RHN3)

Senior	Championnat du Monde	Sidecar Motocross	Tous les ans	WSCX	750cc	Mixte	Double (1 pilote et 1 passager)
Senior	Championnat du Monde	Sidecar Motocross	Tous les ans	SCXoN	750cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes + 3 co-pilotes)
Senior	Championnat du Monde	Quadcross	Tous les ans	QXoN	450cc	Mixte	Par Equipe (3 pilotes)
Senior	Championnat d'Europe	Quadcross	Tous les ans	EQX	450cc	Mixte	Inviduel

ENDURO (RH3)							
Senior	Championnat du Monde	Enduro	Tous les ans	EnduroGP	Scratch (125/250/300/450cc)	Masculin	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Enduro	Tous les ans	Enduro Women	Scratch (125/250/300/450cc)	Féminin	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Enduro	Tous les ans	ISDE Trophée	Scratch (125/250/300/450cc)	Masculin	Par Equipe (4 pilotes)
Senior	Championnat du Monde	Enduro	Tous les ans	ISDE Féminin	Scratch (125/250/300/450cc)	Féminin	Par Equipe (3 pilotes)
Junior U23	Championnat du Monde	Enduro	Tous les ans	Enduro Junior	Scratch (125/250/300/450cc)	Masculin	Individuel
Junior U21	Championnat du Monde	Enduro	Tous les ans	Enduro Youth	125cc	Mixte	Individuel
Junior U23	Championnat du Monde	Enduro	Tous les ans	Enduro Junior Féminin	Scratch (125/250/300/450cc)	Féminin	Individuel
Junior U23	Championnat du Monde	Enduro	Tous les ans	ISDE Junior	Scratch (125/250/300/450cc)	Masculin	Par Equipe (3 pilotes)
Sénior	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EEC Overall	Scratch (125/250/300/450cc)	Masculin	Individuel
Sénior	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EEC Women	Scratch (125/250/300/450cc)	Féminin	Individuel
Sénior	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EECoN Men	Scratch (125/250/300/450cc)	Masculin	Par Equipe (3 pilotes)
Sénior	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EECoN Women	Scratch (125/250/300/450cc)	Féminin	Par Equipe (3 pilotes)
Junior U23	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EEC Junior 1	125cc	Mixte	Individuel
Junior U23	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EEC Junior 2	500cc	Mixte	Individuel
Junior U21	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EEC Youth	125cc	Mixte	Individuel
Junior U23	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EEC Woman	Scratch (125/250/300/450cc)	Féminin	Individuel
Junior U23	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	EECoN Junior	Scratch (125/250/300/450cc)	Masculin	Par Equipe (3 pilotes)
Junior U17	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	Mini-Enduro	125cc	Féminin	Individuel
Junior U15	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	Mini-Enduro	85cc	Féminin	Individuel
Junior U17	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	Mini-Enduro	125cc	Masculin	Individuel
Junior U15	Championnat d'Europe	Enduro	Tous les ans	Mini-Enduro	85cc	Masculin	Individuel

TRIAL (RH3)							
Senior	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	TrialGP	250/300cc	Masculin	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	Trial2	250/300cc	Masculin	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	TrialGP Woman	250cc	Féminin	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	Trial2 Woman	250cc	Féminin	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	TDN	250/300cc	Masculin	Par Equipe (3 pilotes)
Senior	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	TDN Woman	250cc	Féminin	Par Equipe (3 pilotes)
Sénior	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	X-TDN	250/300cc	Masculin	Par Equipe (2 pilotes)
Junior U22	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	Trial3	125cc	Masculin	Individuel
Junior U22	Championnat du Monde	Trial	Tous les ans	TDN Challenge	125cc	Mixte	Par Equipe (2 pilotes)
Sénior	Championnat d'Europe	Trial	Tous les ans	TREC	250/300cc	Masculin	Individuel
Sénior	Championnat d'Europe	Trial	Tous les ans	TREC Woman	125/250cc	Féminin	Individuel
Junior U24	Championnat d'Europe	Trial	Tous les ans	TREC Junior	125/300cc	Masculin	Individuel
Junior U17	Championnat d'Europe	Trial	Tous les ans	TREC Youth	125cc	Féminin	Individuel
Junior U24	Championnat d'Europe	Trial	Tous les ans	TREC Woman	250cc	Féminin	Individuel
Junior U17	Championnat d'Europe	Trial	Tous les ans	International Youth	125cc	Masculin	Individuel
Junior U24	Championnat d'Europe	Trial	Tous les ans	International Women	125/250cc	Féminin	Individuel

VITESSE (RHN3)							
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	MotoGP	1 000cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	Moto2	765cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	Moto3	250cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	WSBK Superbike	1 000cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	WSSP Supersport	600cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	WWCR Woman	750cc	Féminin	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	EWC Endurance	1 000cc	Mixte	Par Equipe (4 pilotes)
Senior	Championnat du Monde	Sidecar	Tous les ans	WSC Sidecar vitesse	1 000cc	Mixte	Double (1 pilote et 1 passager)
Junior U26	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	JuniorGP	250cc	Mixte	Individuel
Junior U22	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	MotoGP Rookies	250cc	Mixte	Individuel
Junior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	WSBK Sportbike		Mixte	Individuel
Junior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	MiniGP	190cc	Mixte	Individuel
Junior	Championnat du Monde	Vitesse	Tous les ans	MiniGP	160cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat d'Europe	Vitesse	Tous les ans	Moto2	765cc	Mixte	Individuel
Senior	Championnat d'Europe	Vitesse	Tous les ans	Stock	600cc	Mixte	Individuel
Junior U26	Championnat d'Europe	Vitesse	Tous les ans	Moto2	765cc	Mixte	Individuel
Junior U20	Championnat d'Europe	Vitesse	Tous les ans	ETC	250cc	Mixte	Individuel

RHN = Reconnaissance Haut Niveau

2) Les critères de mise en liste

<b>CRITERES DE MISE EN LISTE 2025 / 2029 VITESSE - RHN3</b>			
	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde Sénior MotoGP, Moto2, Moto3, WSBK, WSSP, WWCW, EWC et WSC	1	2 à 3	
Championnat du Monde Sénior WWCW			4 à 15
Championnat d'Europe Sénior Moto2 et Stock		1 à 3	4 à 8
Championnat du Monde Junior WSPB, JuniorGP, MotoGP Rookies Cup, MiniGP 190 et MiniGP 160			1 à 25
Championnat d'Europe Junior European Talent Cup et Moto2			1 à 15

<b>CRITERES DE MISE EN LISTE 2025 / 2029 MOTOCROSS RHN2</b>			
	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde Sénior MXGP, MX2 et WMX	1	2 à 8	
Championnat du Monde Sénior WMX			9 à 20
Championnat du Monde Sénior par équipe MXoN (3 pilotes)	1	2 à 4	
Championnat d'Europe Sénior EMX Open et EMX Women		1 à 3	
Championnat du Monde Junior MXJ125, MXJ85 et MXJ65			1 à 10
Championnat du Monde Junior par équipe MXJ (9 pilotes)			1 à 5
Championnat d'Europe Junior EMX250, EMX125, EMX85, EMX65, WEMX250 et WEMX125			1 à 10
Championnat d'Europe Junior par équipe EMXoN (5 pilotes) et WEMXoN (2 pilotes)			1 à 5

### CRITERES DE MISE EN LISTE 2025 / 2029 SUPERMOTO - SUPERCROSS

#### RHN3

	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde Sénior S1GP, WSX et SX2	1	2 à 3	
Championnat du Monde Sénior par équipe S1oN (3 pilotes)	1	2 à 3	
Championnat d'Europe Sénior S4		1 à 3	
Championnat du Monde Junior par équipe S1oNJ (3 pilotes)			1 à 5
Championnat d'Europe Junior S2, S3 et SMJ			1 à 5

### CRITERES DE MISE EN LISTE 2025 / 2029 SIDECAR MOTOCROSS

#### RHN3

	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde Sénior WSCX	1	2 à 3	
Championnat du Monde Sénior par équipe SCXoN (3 pilotes + 3 co-pilotes) et QXoN (3 pilotes)	1	2 à 3	
Championnat d'Europe Sénior EQX		1 à 3	

<b>CRITERES DE MISE EN LISTE 2025 / 2029 ENDURO RHN3</b>			
	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde Sénior EGP et EW	1	2 à 3	
Championnat du Monde Sénior EW			4 à 10
Championnat du Monde Sénior par équipe ISDE Féminin (3 pilotes) et ISDE Masculin (4 pilotes)	1	2 à 3	
Championnat d'Europe Sénior EEC Overall et EEC Women		1 à 3	
Championnat d'Europe Sénior par équipe EECoN Féminin (3 pilotes) et EECoN Masculin (3 pilotes)		1 à 3	
Championnat du Monde Junior EJ, EY et EJW			1 à 10
Championnat du Monde Junior par équipe ISDE Junior (3 pilotes)			1 à 6
Championnat d'Europe Junior EEC Junior 1, EEC Junior 2, EEC Youth et EEC Women			1 à 5
Championnat d'Europe Junior Mini-Enduro 125 Men, Mini-Enduro 125 Women, Mini-Enduro 85 Men et Mini-Enduro 85 Women			1 à 5
Championnat d'Europe Junior par équipe EECoN (3 pilotes)			1 à 3

<b>CRITERES DE MISE EN LISTE 2025 / 2029 TRIAL RHN3</b>			
	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde Sénior TRGP, TR2, WTRGP et WTR2	1	2 à 3	
Championnat du Monde Sénior WTRGP et WTR2			4 à 10
Championnat du Monde Sénior par équipe TDN Masculin (3 pilotes), TDN féminin (3 pilotes) et XTDN Masculin (3 pilotes)	1	2 à 3	
Championnat d'Europe Sénior TREC Men et TREC Women		1 à 3	
Championnat du Monde Junior TR3			1 à 8
Championnat du Monde Junior par équipe TDN Challenge (2 pilotes)			1 à 5
Championnat d'Europe Junior TREC Women, International Youth Cup, TREC Junior, TREC Youth, International Women Cup			1 à 3

<b>SPORTIFS EN COLLECTIF NATIONAL</b>	<b>Liste Direction Technique Nationale PILOTE A FORT POTENTIEL ET INSCRITS AU PROGRAMME D'ACCESSION (DETECTION FEDERALE)</b>
<b>SPORTIFS ESPOIRS</b>	<b>Liste Direction Technique Nationale 18 ans maximum</b>

- Liste des sportifs Espoirs

Les sportifs Espoirs sont âgés de 18 ans au maximum et doivent avoir été classés dans le top 3 d'une compétition nationale.

- Liste des sportifs des collectifs nationaux

Les sportifs des Collectifs Nationaux sont des pilotes appartenant aux collectifs impliqués dans la préparation des échéances internationales de France de la Fédération, et/ou pour lesquels les résultats compétitifs ne leur permettent pas d'accéder aux classements sur les listes ministérielles des SHN.

- Liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau

Les arbitres et juges sportifs de haut-niveau sont des commissaires sportifs officiant dans les compétitions internationales de référence et qui contribuent par leur connaissance approfondie des règlements internationaux aux performances des Equipes Nationales dans les disciplines reconnues de Haut-Niveau par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

## 2) La convention fédération/sportif haut niveau

La Fédération Française de Motocyclisme a élaboré une convention dénommée « *Convention Individuelle pour la Performance* » pour l'ensemble des sportifs. Cette convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la fédération et du pilote.

Cette convention (en annexe) précise :

- Les droits et obligations du pilote
- Les droits et obligations de la FFM
- Les assurances
- Les dispositions générales et autres articles généraux
- Le projet sportif
- Le projet de formation ou d'insertion professionnelle
- Les aides et les primes
- Le suivi socio-professionnel
- La surveillance médicale et réglementaire
- Les paris sportifs et la lutte contre le dopage
- Le sport et la citoyenneté

Elle s'appuie sur l'ensemble des textes législatifs et réglementaires de référence et sur la charte du sportif de haut niveau. **(Annexe2)**

### 3) Les modalités du suivi socioprofessionnel

La condition d'éligibilité à un accompagnement financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) est d'être à jour de son recensement des situations personnelles mis en place par l'ANS sur France.sport, notamment la déclaration annuelle des revenus.

Les athlètes en « Cellule Perf », « Radar » puis « Cellule Ambition » sont prioritaires sur l'attribution des aides personnalisées (sous condition détaillées ci-dessous) et sur les dispositifs d'insertion professionnelle (CIP/CAE/Aide à la professionnalisation).

#### ✓ **Les aides personnalisées (AP)**

Les aides personnalisées sont des aides financières attribuées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) aux fédérations à destination des sportifs inscrits sur les listes de haut niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion.

Le montant global de l'enveloppe est décidé chaque année et l'utilisation répond au cadre défini par l'ANS et transmis aux fédérations.

Le montant des aides personnalisées ainsi que la liste des attributaires sont décidés par le Directeur Technique National après avis auprès des responsables de filière, en fonction de l'analyse des besoins des pilotes. L'aide financière est versée dans le respect d'une procédure et d'un calendrier de versement fixés par l'ANS.

Le classement sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau n'implique pas une attribution systématique d'une aide financière.

Elles sont plafonnées :

- ⇒ A 15 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cellule Perf
- ⇒ Pour les athlètes de la Cellule Perf le calcul se fera dans la limite de l'atteinte du seuil de 40 K€ de ressources/an

Les aides personnalisées sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont réparties selon les rubriques suivantes :

#### ✓ **Aides sociales :**

Elles sont accordées aux SHN listés rencontrant des difficultés importantes directement liées à leur situation sociale.

Sont ainsi éligibles aux aides sociales les sportifs dont le cumul de ressources annuelles est **inférieur à 40 K€ brut par an**. Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

✓ **Frais de formation :**

Les aides à la formation sont accordées aux sportifs qui présentent un projet de formation ou de reconversion à la Direction Technique et sous garantie de la réalisation de la formation.

Sauf exception la prise en charge maximale est de 80%.

Pour percevoir l'aide à la formation les athlètes doivent fournir une facture à la fédération.

✓ **Manque à Gagner Sportif**

Le Manque à Gagner Sportif peut être versé en compensation de jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou à des compétitions sous réserve de validation par la fédération.

Pour percevoir le Manque à Gagner Sportif les athlètes doivent fournir un justificatif à la fédération.

✓ **Frais de parentalité :**

Afin de mieux intégrer le parcours de vie des sportifs et la question de la parentalité, l'Agence nationale du Sport a mis en place depuis 2023 la possibilité d'être accompagné sur des aides à la parentalité. Cela s'adresse aux sportifs (hommes ou femmes) concernés par une situation exceptionnelle liée à une compétition ou un stage validé par la fédération nécessitant une modification de l'organisation du mode de garde de l'athlète, le dispositif n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun.

Les sportifs qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent en faire la demande à la Direction Technique Nationale qui en validera l'éligibilité et le montant avec l'Agence.

Pour percevoir l'aide à la parentalité les athlètes doivent fournir des justificatifs à la fédération.

A noter que le décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 a modifié certains critères dont un lié à la maternité :

- Possibilité de rester 2 ans (au lieu d'1) sur la même liste après une maternité
- Éligibilité à la liste Reconversion passée de 4 à 3 ans dont 2 en liste Senior, Elite ou participation aux Jeux Olympiques ou Paralympiques
- Liste Reconversion portée à 6 ans maximum

La fédération organise l'accompagnement :

- ✓ Proposition d'entretiens individualisés de positionnement des SHN qui en font la demande et aide à l'orientation vers les études les plus en adéquation avec le haut niveau
- ✓ Suivi et veille du dispositif des retraites
- ✓ Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)
- ✓ Suivi des dispositifs ministériels mis en place
- ✓ Soutien aux démarches administratives que le SHN doit effectuer

#### ✓ **Maternité**

Si la sportive est inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau (SHN), elle bénéficie de l'ensemble des droits inhérents à ce statut pendant toute la durée de l'inscription en liste, en matière :

- Médicale : suivi médical fédéral annuel.
- De formation et d'emploi : aménagements en matière de scolarité et de formation, dispositifs permettant de faciliter l'emploi de la sportive : convention d'insertion professionnelle (CIP) ou convention d'aménagement d'emploi (CAE), etc.
- Sociale : aides personnalisées.
- 

Néanmoins, ces droits sont limités dans le temps dans la mesure où l'inscription sur la liste SHN est limitée à un an (deux ans pour la seule catégorie « Elite »), renouvelable si les conditions – notamment sportives – sont remplies (et dans la limite de 65 ans pour la catégorie Reconversion).

C'est pourquoi le nouveau décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 prévoit, en cas de grossesse, le maintien des droits inhérents à la qualité de SHN pendant une durée de 2 ans à compter de la date de la constatation médicale de l'état de grossesse. L'inscription sur la liste SHN est ainsi systématiquement prorogée de deux ans, sous réserve bien sûr de la communication par la sportive de l'état de grossesse. Une grossesse ne signifie donc pas la perte du statut de SHN et des droits associés.

Si la sportive a intégré la Cellule Perf de l'ANS, elle pourra y être maintenue l'année qui suit sa maternité.

Enfin, en complément de ces dispositifs de « droit commun » ouverts aux SHN, les différents acteurs en charge du suivi socio-professionnel des SHN (fédérations, ANS, etc...) sont également encouragés par le ministère à mettre en œuvre des aides ou

dispositifs spécifiques destinés à accompagner la sportive tant pendant qu'après la grossesse ou, plus largement, dans le cadre d'un projet de parentalité.

Ref : <https://www.sports.gouv.fr/sport-de-haut-niveau-et-maternite-c-est-possible-827>

✓ **Reconversion :**

La fédération s'attache aux points suivants :

- ✓ Une aide à la construction d'un parcours de formation, et à l'orientation
- ✓ Un suivi et un soutien, au besoin, pour des aménagements spécifiques des cursus formations suivis
- ✓ Une écoute et un soutien dans le champ social
- ✓ Des aides financières personnalisées pour financer les projets de formation ou de reconversion
- ✓ Un soutien à l'insertion professionnelle, la mise en œuvre de CIP

## **4) La surveillance médicale réglementaire**

Conformément à l'article R 231-4 du code du sport, l'instance dirigeante compétente de la fédération désigne, un médecin chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment). Il a notamment la charge de recevoir et d'analyser les résultats (art R.231-9 du code du sport) de l'ensemble des examens pratiqués dans le cadre de cette surveillance médicale définie aux articles A 231-3 à A 231-7 du code du sport.

Au vu de cette surveillance, il peut établir, le cas échéant, un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives au vu des résultats de la surveillance médicale (art L.231-3 du code du sport). Enfin, il lui appartient de dresser un bilan de l'action relative à la Surveillance Médicale Réglementaire des sportifs de haut niveau et inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment). Ce bilan annuel fait état des modalités de mise en œuvre et de la synthèse des résultats collectifs de cette surveillance. Il est présenté par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) à chaque assemblée générale fédérale et adressé par la fédération à la Ministre chargée des sports.

Le Comité Médical, présidé par le docteur Pierre ORTEGA, est composé de 11 membres.

### **Le suivi en compétitions et stages :**

Les médecins et kinésithérapeutes sont sollicités pour être aux côtés des sportifs (Equipe de France, Collectifs) sur des manifestations nationales ou internationales (notamment épreuves par équipe) mais aussi sur des stages (préparation physique, sélections, détection). Les stages sont pour les médecins des moments privilégiés pour le suivi règlementaire et, de façon générale, pour conseiller, informer, sensibiliser et prévenir. Les kinésithérapeutes effectuent des soins préventifs et traitent de petites pathologies tout en dispensant des conseils notamment sur la récupération, l'hydratation, les étirements. Des bilans morpho-statiques peuvent être réalisés auprès des plus jeunes.

### **La Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) :**

Le médecin coordonnateur recueille les bilans de la SMR de l'ensemble des sportifs listés que ces derniers doivent effectuer conformément à la réglementation en vigueur.

Pour 2024, le taux de réalisation était de :

2024	SHN	Espoirs
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	71	130
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	41	110
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	6	6
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire	24	14
Taux de suivi complet	57 %	84 %

Un effort conséquent en communication à destination de l'encadrement et les familles permettra d'améliorer la complétude de la Surveillance Médicale Règlementaire pour tous les pilotes classés.

## 5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement

La FFM est attentive aux risques relatifs à l'intégrité physique et psychologique de ses membres et a mis en place un dispositif efficace de prévention, détection et de traitement des faits de violences, de discrimination, et de harcèlement.

Pour ce faire, la FFM a mis en place les éléments suivants :

- La désignation d'un référent chargé de suivre la mise en œuvre de cette stratégie
- Le référent « violences sexuelles » est chargé de la mise en place des actions de prévention et doit s'assurer que les signalements de violences sexuelles font l'objet d'un traitement, en lien avec la cellule mise en place au Ministère des Sports ;
- La désignation d'un référent « honorabilité », chargé d'assurer le contrôle de l'honorabilité des publics concernés de la FFM ;
- Le dépôt régulier de fichiers dans le cadre du contrôle de l'honorabilité des bénévoles ;
- La signature d'une convention pour la durée 2024-2028 avec l'association « Colosse aux pieds d'Argile » visant notamment à sensibiliser les cadres techniques des filières de Haut Niveau et à former les stagiaires engagés dans les formations professionnelles ;
- Dans le cadre de cette lutte contre les violences, la FFM offre la possibilité, via un espace dédié sur son site internet, de signaler toute conduite ou situation contraire à l'intérêt général dont une personne a été victime ou témoin. Dans ce cadre, l'identité de la personne victime ou témoin est protégée de manière absolue tout au long du processus de signalement et de traitement de l'alerte. La FFM a par ailleurs mis en place trois canaux de signalement, à savoir une adresse électronique dédiée (violences@ffmoto.com), une ligne dédiée ainsi qu'un formulaire spécifique de recueil de signalement
- Un fichier de suivi des cartes professionnelles des membres des staffs encadrant les Equipes Nationales est tenu à jour par la Direction Technique Nationale
- Diffusion des outils de prévention du ministère des Sports sur le site internet de la FFM

- Création en 2020 de la Cellule de prévention des violences sexuelles qui a pour rôle de contrôler que les engagements fédéraux soient parfaitement respectés, de veiller à l'actualisation et l'harmonisation des supports de communication liés à la sensibilisation et à la prévention des violences sexuelles et qui doit rédiger un rapport annuel à destination des membres du Comité Directeur. Cette cellule est composée entre autres du Directeur Technique Nationale (DTN), du Directeur Général, du médecin fédéral et du salarié désigné référent violences sexuelles. Sa Présidente est membre du Comité Directeur.

## **6) La manière dont la Data est exploitée au bénéfice de la performance sportive**

La fédération accompagne depuis plusieurs années les entraîneurs de manière structurée pour optimiser la performance sportive à travers la Data. Chaque entraîneur d'une Equipe de France partage systématiquement les résultats des tests réalisés avec ses pilotes, permettant ainsi une analyse fine et collective des performances. Ces données sont ensuite confrontées à la modélisation des exigences de chaque discipline, ce qui va permettre à court terme de calibrer des programmes individualisés en fonction des spécificités de chaque discipline. Cette approche garantira un suivi précis et personnalisé, avec des ajustements constants selon les progrès observés.

Cette dynamique s'appuie sur des outils spécifiques développés pour évaluer et ajuster les entraînements aux différents facteurs clés de la performance. Des dispositifs d'analyse et d'entraînement ont été mis en place afin d'affiner le suivi global des pilotes. Les premiers résultats au niveau international confirmeront la pertinence de cette stratégie, notamment en matière de détection et d'évaluation des talents.

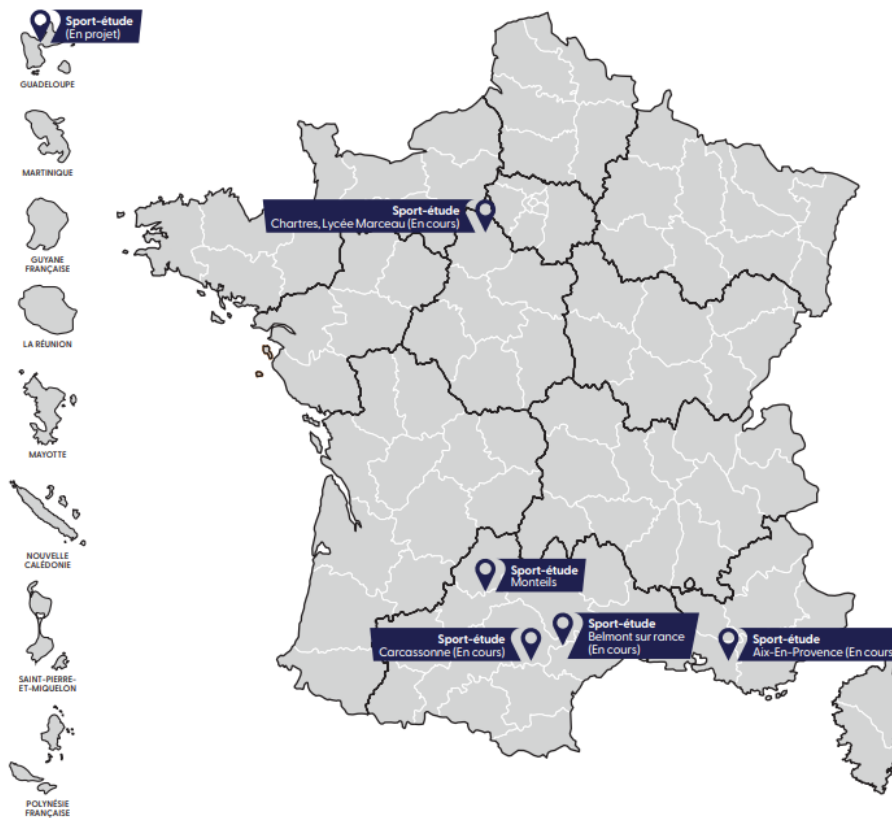
Ces outils, jugés efficaces, ont permis d'améliorer le repérage et le suivi; et, bien que la démarche ait déjà apporté des bénéfices visibles, une montée en puissance reste envisageable pour renforcer encore davantage l'impact direct sur la performance sportive

## 7) La cartographie des structures

- Les Sports-Etudes



### CARTE SITES SPORT-ÉTUDES 19 JUIN 2025



#### Structure à intégrer dans le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)

- Le Sport-Etudes de Montels Enduro

L'intégration dans le PSQS des quatre autres structures sera réalisée après l'obtention définitive du label Sport-Etude.

## **8) La déclinaison de la stratégie dans les Outremer**

L'activité se développe principalement en Guadeloupe et à la Réunion. Afin d'optimiser ce développement, la Fédération propose un parcours de formation spécifique (DEJEPS) en tenant compte des déplacements importants des stagiaires. Les premiers pilotes formés il y a 5 ans commencent à obtenir de bons résultats en Métropole.

En Guadeloupe, le projet d'un centre régional avec le CREPS est pratiquement finalisé. Il sera opportun de développer cette stratégie pour l'île de la Réunion.

L'une des prochaines étapes sera d'organiser des stages de préparation avec les mêmes outils d'évaluation de la performance que ceux utilisés lors des stages « Equipe de France » en métropole.

# ANNEXES

## Annexe1 – Cahier des charges EFM



### CAHIER DES CHARGES ET CRITERES D'ATTRIBUTION DU LABEL ECOLE FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME « PERFECTIONNEMENT »



Rappel : La FFM a institué un label « Ecole Française de Motocyclisme perfectionnement » pour reconnaître, valoriser et promouvoir les associations labellisées et reconnues par la FFM, qui organisent des activités de perfectionnement aux pratiques motocyclistes, et de la préparation à la compétition.

Ce dispositif de labellisation doit permettre de garantir la qualité des prestations offertes aux différents types de publics accueillis dans les structures labellisées.

Toute structure affiliée ou reconnue par la FFM peut prétendre à l'attribution d'un label "Ecole Française de Motocyclisme perfectionnement " sous réserve de respecter l'intégralité du cahier des charges et les critères d'attribution définis ci-dessous.

Éléments	Objectifs	Obligations minimum	Les « plus » (facultatifs)
<b>Fonctionnement</b>			
Accueil	- Recevoir le public dans les meilleures conditions pour l'informer et le guider dans ses choix.	- Espace identifié. - Affichage des horaires d'ouverture, des prestations et des services proposés ainsi que des tarifs.	- Confier la fonction « Accueil » à une personne déchargée d'action d'encadrement (secrétariat).
Période d'ouverture	- Offrir un large choix de possibilités de stages ou d'activités.	- Ouverture les mercredis et samedis au moins 6 mois/an.	- Ouverture 6 à 12 mois/an.
Activités proposées	- Répondre aux attentes des différents publics.	- Stages de durée variable, pour pilotes initiés jusqu'au niveau perfectionnement. - Ecole de compétition, préparation à la compétition.	- Cours particuliers. - Ecole de compétition : suivi des pilotes lors des épreuves.
Disciplines pratiquées	- Faire découvrir et pratiquer les disciplines promues par la FFM.	- Au moins une discipline parmi : motocross, vitesse, trial, enduro, CCP, moto-ball.	- Proposer plusieurs disciplines.
Public accueilli	- Favoriser l'accessibilité au sport moto à un large public.	- Accueil de pratiquants déjà initiés, confirmés ou compétiteurs. - En cours collectif ou individuel.	- Accueil tout public : enfants, ados, adultes, personnes en situation de handicap.

EFM – Cahier des charges et critères d'attribution du label « PERFECTIONNEMENT » (version 2023)

1

Éléments	Objectifs	Obligations minimum	Les « plus » (facultatifs)
<b>Personnel</b> Encadrement	- Permettre un perfectionnement dans les meilleures conditions de sécurité - Assurer une préparation adaptée en fonction des objectifs sportifs (école de compétition)	- Respecter les conditions d'encadrement fixées par les RTS. - Les activités doivent se dérouler sous la responsabilité d'un éducateur sportif titulaire du BEES 1 <sup>er</sup> moto, du DEJEPS ou DESJEPS option motocyclisme.	- Staff élargi.
<b>Matériel</b>	- Favoriser un enseignement de qualité dans les meilleures conditions de sécurité.	- Petit matériel pédagogique : cônes, cerceaux, ballons, portiques, ...	- Matériel nécessaire pour le passage des guidons. - Caméscope ou vidéo. - Outils de mesure de la performance.
<b>Infrastructure</b> Sites de pratique *	- Être en mesure de proposer des situations d'apprentissage et de perfectionnement variées.	- 1 terrain disposant d'un agrément fédéral et/ou 1 circuit homologué correspondant à la (aux) discipline(s) proposée(s) - Interdire l'accès au(x) site(s) par tous les moyens en dehors des horaires d'ouverture.	
<b>Logique interne</b> Fidélisation	- Répertoire et fidéliser les pratiquants et les inciter à poursuivre leur pratique au sein de la FFM	- Recevoir des pilotes munis d'une licence entraînement et compétition. - Utiliser et diffuser les dispositifs éducatifs de la FFM (guidons, licences, CASM...)	
<b>Affichage</b>	- Informer les publics des éléments administratifs importants - Mise en avant des campagnes de sensibilisation et de prévention de la FFM	Documents mentionnés dans l'article R.332-5 du code du sport (Diplôme, carte professionnelle, assurance...)	

\* : Dans le cas d'EFM perfectionnement itinérante, les sites utilisés devront correspondre au cahier des charges visé.

EFM – Cahier des charges et critères d'attribution du label « PERFECTIONNEMENT » (version 2023)

2



## Annexe 2 – Convention SHN



# ***CONVENTION INDIVIDUELLE POUR LA PERFORMANCE***

74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmmoto.org

ffmoto.org  
f @ y d in

**2026**



# **CONVENTION INDIVIDUELLE POUR LA PERFORMANCE 2026**

ENTRE

**LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME,**

Association Loi 1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le n°W7510115,  
74 avenue Parmentier  
75011 – PARIS

Représentée par **M. Sébastien POIRIER**, son Président en exercice ayant tout pouvoir à l'effet des présentes, ci-après dénommé « FFM » d'une part,

**ET**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
ci-après dénommé « le pilote » ou, si celui-ci est mineur,

Son représentant légal \_\_\_\_\_  
ci-après dénommé « le pilote », d'autre part.

Conformément au décret n° 2016-1287 du 29 septembre 2016, il est convenu ce qui suit :

Dans l'optique d'assurer le développement du sport motocycliste, la FFM, fédération délégataire du Ministère chargé des Sports, conformément à l'article L131-14 du Code du sport, souhaite faciliter l'accès des pilotes français au plus haut niveau.

Pour ce faire, elle apporte un soutien aux pilotes engagés dans un projet de performance tourné vers l'international, afin que ceux-ci assurent la représentation du sport motocycliste français à l'étranger et mettent en avant l'investissement de la FFM dans les activités des pilotes ayant intégré sa filière.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de chaque pilote inscrit sur les arrêtés ministériels de Sportif de Haut-Niveau ou Sportif Espoir et de la FFM.

## **ARTICLE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS DU PILOTE**

### **2.1**

Le pilote, engagé dans un projet sportif rigoureux et orienté vers la performance, accepte de :

- Respecter les règles édictées par la FIM, la FIM-Europe et la FFM.
- Sur demande de la FFM participer à la conférence de presse annuelle de la FFM ainsi qu'aux opérations FFM organisées lors de la saison sportive.
- Prendre connaissance de « La charte du Sportif de Haut Niveau » (cf annexe n° 1) et la respecter.
- S'engager à respecter le double-projet communiqué à la FFM au travers de son projet sportif et de ses objectifs (cf annexe n°2), de son projet scolaire, de formation ou d'insertion professionnelle (cf annexe n°3).
- Compléter la fiche de présentation individuelle (cf annexe n°4).
- Prendre connaissance des dispositions existantes en matière de suivi socio- professionnel (cf annexe n°5).

Le pilote en Equipe de France ou en Collectif devra également :

- Reconnaître l'autorité de la FFM et notamment de la Direction Technique Nationale et de l'Entraîneur National.
- Participer, sauf cas de force majeure, aux compétitions auxquelles il sera sélectionné par la FFM (cf annexe n°6).
- Respecter le règlement encadrant les épreuves par équipe (cf annexe n°6).
- Placer de façon visible à toutes occasions (entraînements, essais, courses...) les éléments visuels (logos - cf. annexe n°7) fournis par la FFM sur le casque et le maillot/combinaison.
- Utiliser les tenues vestimentaires mises à sa disposition par la FFM et ses partenaires et le cas échéant, lors de toutes communications, rappeler son appartenance à l'équipe de France ou Collectif dans lequel il est sélectionné.

### **2.2**

Le pilote est conscient que la pratique du sport motocycliste peut se révéler dangereuse et assume, en toute connaissance de cause, les risques potentiels à l'entraînement et en compétition.

### **2.3**

Le pilote décharge la FFM et ses partenaires de toute responsabilité en cas d'accident susceptible de causer un dommage, dans la mesure où celui-ci ne provient pas d'une faute professionnelle de l'encadrement et dans cette hypothèse, renonce ainsi à toute réclamation.

### **2.4**

Le pilote accepte de se comporter vis-à-vis des médias en tant que « personnalité publique » (répondre aux interviews, accepter les photos, promouvoir le sport motocycliste) tout en respectant les réserves d'usage.

## 2.5

Le pilote accepte que la FFM utilise son nom, son image et son palmarès pour les propres activités promotionnelles de la fédération et ce, pour une durée illimitée. Il accepte également de ne recevoir aucune rémunération en contrepartie de ces utilisations par la FFM.

## 2.6

Dans le cas où il ne bénéficierait d'aucun régime de prévoyance obligatoire, le pilote s'engage à souscrire un contrat garantissant le remboursement des dépenses médicales consécutives à un accident survenu dans le cadre des activités ressortissant de la pratique du sport motocycliste.

## 2.7

Le pilote s'engage à maîtriser les influences des intervenants extérieurs avec lesquels il est en rapport, afin que leur action ne nuise en rien à ses performances ainsi qu'à la stabilité du groupe auquel il appartient.

## 2.8

A l'avenir, le pilote s'engage à évoquer chaque fois que possible, et notamment lors des interviews, la contribution de la FFM pour la promotion de sa carrière.

## 2.9

Le cas échéant, le pilote fera connaître à la FFM le nom de l'agent en charge de ses intérêts conformément à l'article L227-7 du Code du sport.

## 2.10

Tout manquement de la part du pilote dans l'observation des articles ci-dessus ou à ses devoirs de participant tels que définis à l'article 2.1.20 du Code sportif de la FFM, pourra entraîner des sanctions, le versement d'une indemnité forfaitaire comme dédommagement des sommes investies, le retrait de la qualité de sportif de haut niveau sans exclure d'autres sanctions qui pourraient être prises à l'encontre du pilote par les instances disciplinaires fédérales.

**Pour le pilote en Equipe de France ou en Collectif, une exclusion de la structure à laquelle il appartient pourra être envisagée.**

## 2.11

### Le suivi socio professionnel

#### ✓ Les aides personnalisées (AP)

La condition pour être éligible à un accompagnement financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) est d'être à jour de son recensement des situations personnelles mis en place par l'ANS sur France.sport, notamment la déclaration annuelle des revenus.

Le classement sur les listes ministérielles ne donne pas accès systématiquement aux aides personnalisées. La liste des attributaires est définie par le Directeur Technique National après l'analyse de la situation sociale des pilotes.

Les aides personnalisées sont des aides financières attribuées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) aux fédérations à destination des sportifs inscrits sur les listes de haut niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion.

Le montant global de l'enveloppe est décidé chaque année et l'utilisation répond au cadre défini par l'ANS et transmis aux fédérations.

Le montant des aides personnalisées ainsi que la liste des attributaires sont décidés par le Directeur Technique National après avis auprès des responsables de filière, en fonction de l'analyse des besoins des pilotes. L'aide financière est versée dans le respect d'une procédure et d'un calendrier de versement fixés par l'ANS.

Le classement sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau n'implique pas une attribution systématique d'une aide financière.

Elles sont plafonnées :

- ⇒ A 15 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cellule Perf
- ⇒ Pour les athlètes de la Cellule Perf le calcul se fera dans la limite de l'atteinte du seuil de 40 K€ de ressources/an

Les aides personnalisées sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont réparties selon les rubriques suivantes :

✓ **Aides sociales :**

Elles sont accordées aux SHN listés rencontrant des difficultés importantes directement liées à leur situation sociale.

Sont ainsi éligibles aux aides sociales les sportifs dont le cumul de ressources annuelles est **inférieur à 40 K€ brut par an**. Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

✓ **Frais de formation :**

Les aides à la formation sont accordées aux sportifs qui présentent un projet de formation ou de reconversion à la Direction Technique et sous garantie de la réalisation de la formation.

Sauf exception la prise en charge maximale est de 80%.

Pour percevoir l'aide à la formation les athlètes doivent fournir une facture à la fédération.

✓ **Manque à Gagner Sportif**

Le Manque à Gagner Sportif peut être versé en compensation de jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou à des compétitions sous réserve de validation par la fédération.

Pour percevoir le Manque à Gagner Sportif les athlètes doivent fournir un justificatif à la fédération.

✓ **Frais de parentalité :**

Afin de mieux intégrer le parcours de vie des sportifs et la question de la parentalité, l'Agence nationale du Sport a mis en place depuis 2023 la possibilité d'être accompagné sur des aides à la parentalité. Cela s'adresse aux sportifs (hommes ou femmes) concernés par une situation exceptionnelle liée à une compétition ou un stage validé par la fédération nécessitant une modification de l'organisation du mode de garde de l'athlète, le dispositif n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun.

Les sportifs qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent en faire la demande à la Direction Technique Nationale qui en validera l'éligibilité et le montant avec l'Agence.

Pour percevoir l'aide à la parentalité les athlètes doivent fournir des justificatifs à la fédération.

A noter que le décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 a modifié certains critères dont un lié à la maternité :

- Possibilité de rester 2 ans (au lieu d'1) sur la même liste après une maternité
- Éligibilité à la liste Reconversion passée de 4 à 3 ans dont 2 en liste Senior, Elite ou participation aux Jeux Olympiques ou Paralympiques
- Liste Reconversion portée à 6 ans maximum

La fédération organise l'accompagnement :

- ✓ Proposition d'entretiens individualisés de positionnement des SHN qui en font la demande et aide à l'orientation vers les études les plus en adéquation avec le haut niveau
- ✓ Suivi et veille du dispositif des retraites
- ✓ Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)
- ✓ Suivi des dispositifs ministériels mis en place
- ✓ Soutien aux démarches administratives que le SHN doit effectuer

✓ **Maternité**

Si la sportive est inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau (SHN), elle bénéficie de l'ensemble des droits inhérents à ce statut pendant toute la durée de l'inscription en liste, en matière :

- Médicale : suivi médical fédéral annuel.
- De formation et d'emploi : aménagements en matière de scolarité et de formation, dispositifs permettant de faciliter l'emploi de la sportive : convention d'insertion professionnelle (CIP) ou convention d'aménagement d'emploi (CAE), etc.
- Sociale : aides personnalisées.
- 

Néanmoins, ces droits sont limités dans le temps dans la mesure où l'inscription sur la liste SHN est limitée à un an (deux ans pour la seule catégorie « Elite »), renouvelable si les conditions – notamment sportives – sont remplies (et dans la limite de 65 ans pour la catégorie Reconversion).

C'est pourquoi le nouveau décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 prévoit, en cas de grossesse, le maintien des droits inhérents à la qualité de SHN pendant une durée de 2 ans à compter de la date de la constatation médicale de l'état de grossesse. L'inscription sur la liste SHN est ainsi systématiquement prorogée de deux ans, sous réserve bien sûr de la communication par la sportive de l'état de grossesse. Une grossesse ne signifie donc pas la perte du statut de SHN et des droits associés.

Si la sportive a intégré la Cellule Perf de l'ANS, elle pourra y être maintenue l'année qui suit sa maternité.

Enfin, en complément de ces dispositifs de « droit commun » ouverts aux SHN, les différents acteurs en charge du suivi socio-professionnel des SHN (fédérations, ANS, etc...) sont également encouragés par le ministère à mettre en œuvre des aides ou dispositifs spécifiques destinés à accompagner la sportive tant pendant qu'après la grossesse ou, plus largement, dans le cadre d'un projet de parentalité.

Ref : <https://www.sports.gouv.fr/sport-de-haut-niveau-et-maternite-c-est-possible-827>

✓ **Reconversion :**

La fédération s'attache aux points suivants :

- ✓ Une aide à la construction d'un parcours de formation, et à l'orientation
- ✓ Un suivi et un soutien, au besoin, pour des aménagements spécifiques des cursus formations suivis
- ✓ Une écoute et un soutien dans le champ social
- ✓ Des aides financières personnalisées pour financer les projets de formation ou de reconversion

Un soutien à l'insertion professionnelle, la mise en œuvre de CIP

## **ARTICLE 3 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME**

### **3.1**

La FFM s'engage, notamment à l'occasion d'une sélection à une épreuve par équipe, à mettre en place les conditions nécessaires pour le bon déroulement de celle-ci.

La FFM s'engage à fournir les moyens nécessaires à l'entraînement et la préparation du pilote en Equipe de France ou Collectif pour lui permettre de participer efficacement à toutes les épreuves auxquelles elle jugera utile de l'engager.

### **3.2**

La FFM s'engage à fournir au pilote des éléments visuels et de communication.

### **3.3**

La FFM s'engage à laisser à la disposition du pilote les éventuelles primes de classement attribuées à l'occasion des courses auxquelles il aura participé et été engagé par la FFM.

### **3.4**

Un soutien financier pourra être apporté au pilote en Equipe de France ou Collectif selon des principes définis (cf. annexe n°8).

Les pilotes concernés par les principes d'aides précités ne pourront pas prétendre à bénéficier d'autre type de soutien financier de la part de la FFM.

Des primes à la performance sont allouées pour les pilotes participant à des épreuves par équipe.

### **3.5**

Selon l'implication, le comportement et les résultats sportifs, la FFM peut décider à tout moment du maintien ou non du pilote (en Equipe de France ou Collectif).

## **ARTICLE 4 : PROTECTION ET SUIVI MEDICAL**

Dans le cadre du suivi médical réglementaire imposé par le Ministère en charge des Sports, le pilote inscrit sur la liste des sportifs de Haut Niveau ou Espoir a pour obligation de réaliser un suivi médical réglementaire (cf annexe n°9) et de respecter les dispositions légales de lutte contre le dopage (cf annexe n°10). De plus, le non-respect des consignes édictées par le Comité Médical de la FFM (nature des examens, dates de réalisation et envoi à la FFM) pourra entraîner des sanctions à l'encontre du pilote.

En retournant la présente convention individuelle, le pilote ou son représentant légal autorise la FFM à prendre toutes les dispositions médicales nécessaires en cas d'accident survenant pendant un stage ou un entraînement.

## **ARTICLE 5 : CITOYENNETÉ – PRÉVENTION**

Le pilote s'engage à respecter les règles de conduite édictées en matière de citoyenneté (cf annexe n°11) et de lutter contre les discriminations, les incivilités et les violences dans le sport (cf annexe n°12).

## **ARTICLE 6 : ASSURANCES**

Voir notice d'assurance en annexe n°13.

## **ARTICLE 7 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Toute disposition dérogatoire ou complémentaire prise en application de la présente convention le sera par voie d'avenant.

## **ARTICLE 8 : CLAUSE DE RÉSERVE**

Le pilote s'engage à ne faire **aucune déclaration verbale ou écrite** susceptible de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à la réputation ou la renommée de la structure au sein de laquelle il a été intégré. Le pilote assumera toute responsabilité pour toute déclaration revêtant un tel caractère et qui apparaîtrait sous son nom. Au cas où des propos lui seraient attribués par erreur, le pilote devra s'assurer qu'une rectification sera apportée dans les meilleurs délais en des termes et sous une forme rectificatif de façon évidente le préjudice préalablement causé.

## **ARTICLE 9 : LITIGES**

Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément à la législation et à la réglementation de la République Française. En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant aux présentes conditions, les parties rechercheront avant tout, une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa résiliation, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris.

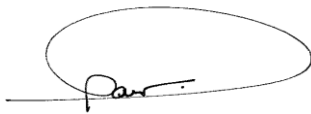
La présente convention est conclue pour la saison sportive 2026 (soit du 1 janvier au 31 décembre 2026).

Veillez nous retourner un exemplaire signé.

*La signature de la présente convention implique l'acceptation des conditions décrites dans la présente Convention Individuelle et ses annexes.*

Fait en double exemplaire à Paris,  
Le 1er janvier 2026

Sébastien Poirier,  
Président de la FFM



Fait en double exemplaire à Paris,  
Le 1er janvier 2026

Directeur Technique Nationale

Fait en double exemplaire à  
Paris,  
Le 1er janvier 2026

Le Sportif,  
ou, s'il est mineur,  
son représentant légal



## ANNEXE 1 – LA CHARTE DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

### // PRÉSENTATION

Instituée par la loi du 16 juillet 1984 modifiée, la charte du sport de haut niveau est fondée sur les principes déontologiques du sport.

Elle fixe le cadre général des relations entre les sportifs de haut niveau et leur environnement (État, fédérations, collectivités territoriales, partenaires privés).

Les droits et les devoirs de chacune des parties sont fixés dans le respect des principes inaliénables de la liberté individuelle de tous citoyens.

Les sportifs se voient ouvrir l'accès aux aides de l'État destinées à favoriser leur réussite sportive et leur insertion professionnelle.

La Charte comprend d'autre part des règles qui fixent le cadre des relations des sportifs avec les médias dans le respect du droit à l'image et de la liberté individuelle d'expression.

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale, prévue à l'article 26 de la loi, s'engage à respecter les principes et valeurs de la présente charte.

Les fédérations sportives délégataires intégreront dans leurs règlements fédéraux les bases permettant de s'y référer notamment lors des conventions individualisées organisant de manière concertée les objectifs sportifs et les actions de formation préparant à la reconversion des sportifs de haut niveau.

### // PRÉAMBULE

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'Olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'État de sa qualité de sportif de haut niveau, d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.

L'État et le mouvement sportif sont garants du respect des principes énoncés dans la présente charte. Avec le concours des collectivités territoriales et des entreprises, ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

La commission nationale du sport de haut niveau a établi les dispositions qui suivent, conformément aux règles déontologiques du sport et en application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Elle peut être saisie de toute difficulté d'interprétation soulevée par l'application de la présente charte.



## CHAPITRE 1: DES SPORTIFS

### // RÈGLE I

Dans le plein exercice de ses droits et libertés de citoyen, chaque sportif de haut niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de son pays et de la fédération à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

### // RÈGLE II

En considération de l'engagement personnel et de l'importance de la préparation exigés par la recherche de la plus haute performance, tout sportif de haut niveau a accès, dans les conditions et limites réglementaires, aux dispositions, mesures et aides destinées :

- à favoriser sa réussite sportive,
- à compenser les dépenses que lui occasionne son activité sportive à faciliter la mise en œuvre d'un projet de formation en vue de son insertion socioprofessionnelle.

L'État et le mouvement sportif ont le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. A cet effet, ceux-ci doivent communiquer à leur fédération la nature et le montant des concours publics qui leur sont individuellement accordés. Toute demande d'aides personnalisées à l'État doit être instruite par la fédération et formulée par elle ; elle doit comporter notamment l'indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

### // RÈGLE III

L'État et la fédération dont le sportif de haut niveau est le licencié s'assurent que celui-ci bénéficie d'un régime de protection sociale couvrant l'ensemble des risques sociaux à prendre en compte pendant la durée de sa carrière sportive au haut niveau.

### // RÈGLE IV

Dans l'exercice de sa liberté d'opinion et de sa liberté de communiquer des informations ou des idées, le sportif de haut niveau est tenu de préserver l'image de sa discipline et du sport français en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

Le droit à l'exploitation de son image est garanti au sportif de haut niveau, sous réserve des dispositions des règles IX et X ci-après. Ce droit individuel comprend la liberté de s'opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l'utilisation de l'image personnelle.

### // RÈGLE V

Tout contrat sur la base duquel un sportif de haut niveau perçoit une rémunération en contrepartie de prestations sportives ou liées à son activité sportive, doit être compatible avec les dispositions de la présente charte et les règlements fédéraux.

### // RÈGLE VI

Les sportifs de haut niveau participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par l'État et le mouvement sportif. Ils s'interdisent de recourir à l'utilisation de substances ou de procédés interdits.

### // RÈGLE VII

Les sportifs de haut niveau définissent en accord avec la direction technique nationale de leur fédération leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif.



## // RÈGLE VIII

es sportifs de haut niveau sont représentés au comité directeur de leur fédération, au conseil d'administration du CNOSF, à la commission nationale du sport de haut niveau, à la commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage, ainsi que dans toutes les instances collégiales compétentes pour traiter de leurs intérêts collectifs.

## CHAPITRE II : DES ÉQUIPES

### // RÈGLE IX

Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité du responsable désigné par le groupement sportif ou par la fédération sous l'égide de qui elle a été constituée.

Selon les cas, le groupement sportif ou la fédération dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'équipe à l'occasion des activités sportives de celle-ci et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel contraire leur est inopposable.

L'étendue des droits et obligations de chacun est déterminée par les règlements fédéraux applicables ainsi que par les usages qui définissent, discipline par discipline, la nature et le degré d'organisation collective nécessaire à la cohésion et au bon fonctionnement de l'équipe. Elle peut être précisée dans des contrats individuels adaptés aux caractéristiques de l'équipe, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les principes énoncés dans la présente charte et avec la réglementation fédérale.

### // RÈGLE X

Chaque fédération peut mettre en place, pour la durée d'une ou plusieurs saisons sportives, un collectif national de préparation, pouvant comprendre une ou plusieurs équipes à l'égard desquelles elle dispose exclusivement des prérogatives mentionnées à la règle précédente.

Le programme de chacune des équipes est élaboré et exécuté sous la responsabilité du directeur technique national. Il s'appuie sur un calendrier de stages, entraînements et compétitions ; il peut également, en considération des impératifs pratiques et de recherche propres à certaines disciplines, comporter des choix techniques, notamment sur les équipements et le matériel utilisé. Les groupements sportifs affiliés et les instances fédérales régionales et départementales sont tenus de favoriser sa réalisation.

Tout sportif de haut niveau auquel il est proposé de participer au collectif national de préparation, n'accepte qu'en s'engageant à respecter le programme et les choix techniques établis dans une convention conclue avec sa fédération. Cette convention précise les adaptations individuelles du programme et définit les aides et concours de toute nature qui, en contrepartie, bénéficieront à l'intéressé. Le groupement sportif dont celui-ci est membre est également signataire de la convention lorsqu'elle comporte des dispositions relatives à l'étendue des droits et obligations.

### // RÈGLE XI

La constitution des équipes de France est prioritaire. Elle incombe aux fédérations investies à cet effet d'une délégation de pouvoir de l'État.

Chaque fédération délégataire est tenue d'établir des sélections en vue d'assurer la meilleure participation nationale possible aux compétitions prévues dans la convention d'objectifs qu'elle a conclue avec l'État et



qui répondent aux priorités définies par la commission nationale du sport de haut niveau. Ces sélections sont décidées en application d'un règlement qui en définit les principales modalités.

Tout licencié doit honorer les sélections établies par la fédération dont il relève. En cas de refus sans motif légitime, il s'expose, le cas échéant, à l'exclusion du collectif de préparation auquel il avait été admis à participer et à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de sportif de haut niveau.

## CHAPITRE III : DES COMPÉTITIONS

### // RÈGLE XII

Au cours des compétitions auxquelles ils participent, les sportifs de haut niveau sont tenus de respecter les règles sportives, les arbitres et les juges. Ils doivent en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de leurs partenaires et de leurs concurrents.

### // RÈGLE XIII

Les droits d'exploitation d'une compétition sportive appartiennent à l'organisateur de l'événement qui peut conclure toute convention en vue de partenariats autorisés par la loi ou de la diffusion de cet événement par les moyens audiovisuels appropriés.

Dans l'exercice de ses droits, l'organisateur est tenu de préserver le droit à l'information. A cet effet, les contrats relatifs à la diffusion de l'événement doivent se conformer non seulement aux lois et règlements en vigueur, mais encore aux usages conventionnellement reconnus en ce domaine.

Parallèlement, ni les sportifs ni les responsables de leurs équipes ne peuvent opposer à quiconque un accord d'exclusivité de nature à entraver la liberté de l'information.

Les contrats de partenariat conclus par l'organisateur ne peuvent empiéter sur les droits individuels des sportifs ainsi que sur les droits collectifs des équipes tels que définis par les règles ci-dessus. Dans cette limite, l'étendue des droits et des obligations de chacun peut être précisée par accords conclus avec les organisateurs.

### // RÈGLE XIV

Les compétitions inscrites aux calendriers officiels arrêtés par les fédérations sportives délégataires ou par les fédérations internationales auxquelles celles-ci sont affiliées, constituent l'ensemble de référence des confrontations qui permettent le classement des valeurs et l'émergence de l'élite sportive.

L'État, le mouvement sportif ainsi que les collectivités territoriales et toutes les personnes physiques ou morales, notamment les sportifs de haut niveau apportent un soutien prioritaire à ce système de référence. En conséquence les sportifs de haut niveau, les arbitres et les juges sportifs sont tenus de participer prioritairement aux compétitions organisées sous l'égide ou avec l'agrément de leur fédération.



## ANNEXE 2 - PROJET SPORTIF 2025

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Discipline \_\_\_\_\_ (précisez MX, Trial, Vitesse, Enduro, Supermoto, Side-Car)  
Catégorie \_\_\_\_\_ cc

STRUCTURE DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL \_\_\_\_\_

(Précisez si vous appartenez à une Equipe de France Espoir ou à un Collectif de la filière Haut Niveau):

Team \_\_\_\_\_

**(le cas échéant, précisez le nom du team auquel vous appartenez)**

### Remarques :

---

---

---

---

---

---

---

### Objectifs à atteindre pour la saison en cours :

---

---

---

---

---

---

---

### Objectif personnel à long terme (niveau de classement, titres, etc...)

---

---

---

---

---

---

---



### ANNEXE 3

## PROJET DE FORMATION SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE OU D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La Direction Technique Nationale assure, à la demande du sportif,  
un accompagnement personnalisé notamment en :

- L'informant des dispositions spécifiques dont il peut bénéficier au regard du double projet, validant aux différents partenaires institutionnels identifiés, le calendrier prévisionnels des stages et/ou compétitions auxquels il est engagé à participer,
- En intervenant auprès des responsables de la scolarité, de la formation ou de l'entreprise lorsque le programme sportif impose des absences,
- Participant financièrement, conjointement avec l'Agence Nationale du Sport, à la mise en place d'une Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) permettant l'aménagement de l'emploi du temps du sportif.

#### **En contre-partie, le sportif s'engage à :**

- Formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif
- S'il est salarié, communiquer à la DTN et à l'entraîneur référent les obligations professionnelles auxquelles il est tenu,
- Porter à la connaissance de la DTN et de l'entraîneur référent toute information nécessaire telle que d'éventuelles difficultés rencontrées dans son projet, ses besoins de soutien pour une absence, etc...
- Entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place d'une CIP (recherche d'employeur...).

#### **Objectif à long terme (niveau de formation, diplômes, etc) :**

---

---

---

---

---

---

#### **Objectif pour l'année scolaire 2024 :**

---

---

---

---

---

---



Toute demande de soutien à un aménagement de scolarité doit être formulée auprès de la Direction technique Nationale de la FFM ; des attestations d'absence peuvent être délivrées par la DTN dès lors qu'une demande est formulée dans un délai raisonnable avant la tenue de l'échéance sportive.



## ANNEXE 4 - PRÉSENTATION INDIVIDUELLE



NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

**DISCIPLINE :**

MOTOCROSS  VITESSE  ENDURO  TRIAL  SUPERMOTO  SIDE-CAR

EQUIPE DE F. ESPOIR OU COLLECTIF : \_\_\_\_\_

TEAM : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_ Numéro de sécurité sociale \_\_\_\_\_

N° de passeport \_\_\_\_\_ N° de licence \_\_\_\_\_

Diplômes obtenus \_\_\_\_\_

Etudes en cours / Profession exercée \_\_\_\_\_

**Si le sportif est mineur :**

NOM et Prénom du représentant légal \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

**ENTRAINEUR :** Nom et Prénom \_\_\_\_\_

**AGENT :** Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

**MEDECIN :** Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

**KINE :** Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

## ANNEXE 5 - SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

### → Le dispositif de retraite des sportifs de haut niveau

L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à retraite des sportifs de haut niveau. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres par sportif de haut niveau durant sa carrière. Ce dispositif n'est pas rétroactif.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

**Les sportifs de haut niveau qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :**

Être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 221-2 du Code du sport (en catégorie Relève, Senior, Élite ou reconversion) au cours de l'année concernée par la demande et :

- Être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,
- Justifier de ressources (tous revenus confondus), pour l'année concernée par leur demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale.
- Ne pas avoir cotisé ou avoir cotisé partiellement (entre 1 et 3 trimestres maximum), tous régimes de retraite de base confondus.



Télécharger la plaquette :

[http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/1\\_plaquette\\_retraite\\_shn\\_2021.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/1_plaquette_retraite_shn_2021.pdf)

Télécharger le formulaire cerfa :

[http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/2\\_cerfa\\_notice\\_retraite\\_shn\\_2021.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/2_cerfa_notice_retraite_shn_2021.pdf)  
Sport de haut niveau - (sports.gouv.fr)

### OÙ S'ADRESSER ?

Auprès de la FFM : Mme Nadine THER 01.49.23.77.20 [nther@ffmoto.com](mailto:nther@ffmoto.com) ou auprès de votre référent régional du suivi socio-professionnel dans les Maisons Régionales de la Performance (CREPS).

#### || Les aides à la formation et aux concours

Des aménagements appropriés de scolarité et d'études sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau, des espoirs et des sportifs inscrits dans le Projet de Performance Fédérale (PPF) ou dans un centre de formation d'un club professionnel. Ils peuvent ainsi poursuivre leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études, qu'ils soient collégiens, lycéens dans l'enseignement général, technologique, professionnel ou encore étudiant. Les sportifs doivent se rapprocher de la direction de leur établissement.

#### || Les avantages à l'inscription à certains concours

Les obligations de diplômes ou les conditions d'âge ne s'appliquent pas aux sportifs de haut niveau qui se présentent aux concours de la fonction publique.

Pour certaines formations paramédicales (à ce jour kinésithérapie, ergonomie, pédicurie-podologie, psychomotricité), un certain nombre de places est réservé pour que des sportifs de haut niveau puissent y accéder sans passer le concours d'accès.

#### || L'examen du baccalauréat

Le sportif de haut niveau candidat au baccalauréat est évalué sur 3 épreuves, reposant sur 3 activités relevant de 3 champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécificité sportive pour laquelle la note de 20/20 lui est automatiquement attribuée.



Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, le sportif doit **indiquer son statut de sportif de haut niveau au moment de l'inscription**. Cet aménagement n'est valable que dans les établissements publics ou privés sous contrat. Pour indiquer le sport pratiqué, cela se fait auprès de l'enseignant d'EPS.

#### Éligibilité

La période de référence de ce statut s'entend de l'entrée au lycée (classe de seconde) jusqu'au 31 décembre 2024. Le candidat doit figurer ou avoir figuré pendant sa scolarité au lycée (de l'entrée en 2<sup>nde</sup> au 31 décembre de l'année de la classe de terminale) sur les listes du ministère chargé des sports selon l'un des statuts suivants :  
Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau (Elite, Senior, Relève) arrêtée par le ministère chargé des sports,  
Inscrit sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports,

L'élève doit fournir un justificatif émanant uniquement du ministère chargé des sports à l'inscription (pas d'attestation de club sportif) sur :

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministérielles-de-sportifs>

**Toute absence de justificatif du ministère (à fournir avec la confirmation d'inscription) entraîne l'annulation d'inscription à l'épreuve.**

#### → Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle

Les Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) sont des conventions entre un sportif, son employeur, la fédération et l'ANS. Elles définissent les conditions dans lesquelles l'employeur aménage le temps de travail du sportif afin de lui permettre de mener parallèlement sa carrière professionnelle et son projet sportif de haut niveau en étant notamment libérés par l'employeur pour s'entraîner, participer aux stages nationaux et aux compétitions internationales sans préjudice de salaire ni de carrière.

Les aides de l'ANS et de la Fédération contribuent à compenser le manque à gagner de l'employeur correspondant au salaire du sportif pendant les journées de travail libérées.

Pour bénéficier d'une CIP, les sportifs doivent être inscrits sur les listes en Elite, Senior, Relève ou Reconversion être engagé dans la recherche d'une performance internationale et avoir un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein ou à mi-temps.

## ANNEXE 6

### RÈGLEMENT D'UNE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE LORS D'UNE ÉPREUVE PAR ÉQUIPE.

Ce règlement a pour but de définir et fixer le cadre général et les principes fondamentaux d'une sélection en Equipe de France lors d'une épreuve par équipe.

#### ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS SPORTIFS

- La sélection en équipe nationale est prioritaire sur tout autre événement sportif et choix pouvant être faits par le pilote et/ou son team : une sélection en Equipe de France est un honneur et une distinction.
- Le pilote reconnaît l'autorité de la FFM et notamment de la Direction Technique Nationale et de l'Entraîneur National.
- Le pilote s'engage, sous l'impulsion de la FFM, à préparer collectivement la manifestation internationale en participant aux stages éventuellement prévus.
- Objectif sportif commun : la victoire

#### ARTICLE 2 : VIE COLLECTIVE

- Le pilote s'engage à observer un comportement exemplaire tant pendant l'épreuve sportive qu'en dehors (repas, hôtel, transport).
- Le pilote est conscient que la performance collective repose sur le bon esprit d'équipe, l'entraide, l'entente, le respect et la solidarité ; en conséquence, il prend part à la vie de l'équipe et partage des moments privilégiés avec ses co-équipiers, entraîneur, mécaniciens, équipe médicale et délégation fédérale.

#### ARTICLE 3 : COMMUNICATION & PARTENARIAT

- La FFM dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image collective des Equipes de France.
- La FFM s'engage à exploiter cette image collective dans le respect de l'éthique et sans altérer la personnalité des pilotes, notamment concernant leurs propos.
- Le pilote autorise l'exploitation par la FFM et à titre gracieux de son image individuelle en Equipe de France.
- La FFM pourra autoriser, contractuellement, l'exploitation de l'image collective des Equipes de France par ses partenaires.
- Le pilote s'engage à remplir les obligations de communication (presse, développement, promotion) et de marketing (opérations avec partenaires fédéraux) liées à son statut de membre de l'Equipe de France.
- Le pilote s'engage dans le cadre des Equipes de France à respecter les contrats commerciaux (marketing, publicité, équipements) conclus par la FFM.
- D'une manière générale, le pilote s'engage à ne développer aucune action promotionnelle de nature à porter atteinte à l'image et à l'éthique du Motocyclisme ou de la FFM.

#### ARTICLE 4 : EQUIPEMENT

- Le pilote bénéficie d'une dotation en équipements (tenues paddock, maillots de compétition...) fournis par la FFM, qu'il est tenu de porter pendant toute la durée du regroupement et de la compétition. Le port d'équipements d'une marque concurrente à celles des partenaires retenus par la FFM est strictement interdit.
- De l'arrivée sur le lieu du regroupement de l'Equipe de France jusqu'au départ de ce lieu, le pilote s'engage à se conformer scrupuleusement aux obligations de port des tenues et des équipements. Cet engagement est également valable dans l'hypothèse d'une action de communication individuelle autorisée par la FFM.
- Le pilote est autorisé à porter les équipements de protection individuelle de la marque de son choix, que ces derniers soient obligatoires ou non (casque, bottes, gants, combinaison, dorsale, pare-pierre...).
- Dans l'hypothèse où le pilote serait titulaire de contrats de partenariat individuel, il s'engage à informer ses partenaires de l'interdiction pour ces derniers d'utiliser son image de membre de l'Equipe de France et notamment de faire toute référence à la notion d'Equipe de France.
- Les visuels Equipe de France (logos et design des tenues) sont la propriété exclusive de la FFM et ne peuvent servir de support à toute autre action d'une autre activité.



## ARTICLE 5 : MOTOCYCLE

- Le pilote a le libre choix de la marque de son motocycle et matériels afférents dès lors qu'il est conforme à la catégorie dans laquelle il a été sélectionné pour concourir.
- Il est rappelé au pilote que conformément à l'article 2.1.20 du code sportif fédéral que son (ses) motocycles et matériels sont placés sous son entière responsabilité durant les manifestations. Il doit notamment en assurer la surveillance constante.
- Le pilote s'engage à présenter une machine conforme à la réglementation en vigueur et devant satisfaire aux contraintes mécaniques d'un contrôle sonométrique.
- Le motocycle et les éléments mécaniques afférents doivent avoir été éprouvés, notamment sur le plan de la fiabilité.

## ARTICLE 6 : MEDICAL

- La prise en charge sanitaire des sportifs est assurée par un encadrement médical fédéral composé d'un kinésithérapeute et/ou d'un médecin.
- Le médecin et le kinésithérapeute font partie intégrante de la délégation fédérale et se consacrent exclusivement aux pilotes sélectionnés.
- Le médecin a toute autorité pour faire suspendre l'activité sportive du pilote lorsque la protection de son état de santé le justifie.

## ARTICLE 7 : ASSURANCES

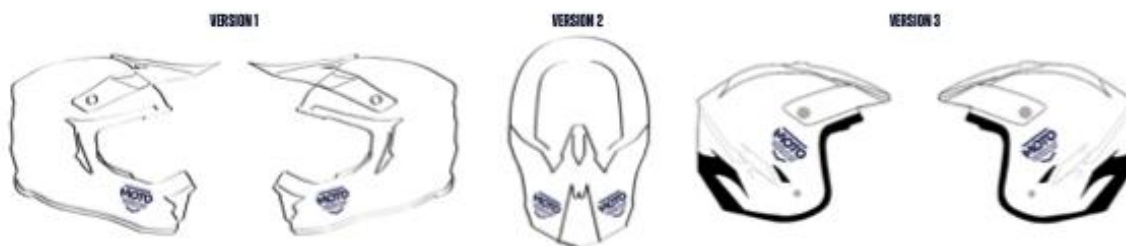
- La FFM s'engage à garantir les pilotes sélectionnés conformément au code sportif FIM.
- Le pilote bénéficie, via sa licence fédérale, d'une assurance couvrant les risques liés à sa pratique sportive. En outre, la FFM a souscrit une assurance spécifique complémentaire pour les accidents qui peuvent survenir lors de son évolution au sein d'une équipe nationale. Un récapitulatif des éléments essentiels (garanties, couverture...) de cette police d'assurance spécifique est annexé ci-après.
- Pour autant, le pilote est informé de l'intérêt de souscrire d'autres garanties complémentaires auprès du partenaire assurance de la FFM ou auprès de la compagnie d'assurance de son choix.
- La FFM prend en charge le coût de la licence pour les pilotes licenciés non titulaires d'une licence FIM correspondante à l'épreuve pour laquelle il est sélectionné.



**ANNEXE 7  
EMPLACEMENT DES LOGOS  
(POUR LES PILOTES SOUS CONTRAT)**

**CASQUE (Pour l'enduro, le motocross, les rallyes et le trial)**

- 2 logos FFM 6 cm x 4 cm sur les côtés avant du casque (version 1) ou sur la visière (version 2).
- Casque trial : 2 logos FFM 6 cm x 4 cm sur les parties latérales du casque (version 3)



**MAILLOT (Pour l'enduro, le motocross, les rallyes et le trial)**

- 1 logo FFM 7 cm x 5 cm sur le maillot (à droite ou à gauche)



**COMBINAISON ET CASQUE : Pour la vitesse**

- 1 logo FFM de dimension 7 cm x 5 cm sur la combinaison (à gauche ou à droite)
- 1 logo FFM de dimension 6 cm x 4 cm sur la mentonnière du casque (version 1)
- ou 2 logos FFM de dimension 6 cm x 4 cm sur les côtés du casque (version 2)





## ANNEXE 7 EMPLACEMENT DES LOGOS (POUR LES PILOTES EN ÉQUIPES DE FRANCE ESPOIR)

### **CASQUE (Pour l'enduro, le motocross, les rallyes et le trial)**

- 2 logos FFM 5 cm x 5 cm sur les côtés avant du casque (version 1) ou sur la visière (version 2).
- Casque trial : 2 logos FFM 5 cm x 5 cm sur les parties latérales du casque (version 3)



### **MAILLOT (Pour l'enduro, le motocross, les rallyes et le trial)**

- 1 logo FFM 6,5 cm x 6,5 cm sur le maillot (à droite ou à gauche)



### **COMBINAISON ET CASQUE : Pour la vitesse**

- 1 logo FFM de dimension 6,5 cm x 6,5 cm sur la combinaison (à gauche ou à droite)
- 1 logo FFM de dimension 5 cm x 5 cm sur la mentonnière du casque (version 1)
- ou 2 logos FFM de dimension 5 cm x 5 cm sur les côtés du casque (version 2)



## ANNEXE 8 - LES AIDES ET PRIMES

Des aides plafonnées sont attribuées (sur présentation d'une note de frais accompagnée de justificatifs : originaux de péages, restauration...) aux pilotes en structure Equipe de France Espoir et non bénéficiaires d'une convention financière individuelle (Pilote/FFM ou Team/FFM) selon les principes ci-dessous.

En outre, la proposition d'inscription par la FFM sur la liste nationale des Sportifs de Haut Niveau ou la liste nationale des Espoirs permet aux sportifs de bénéficier, selon les politiques locales et sur demande, d'aides financières des collectivités territoriales liées à cette qualité de Sportif de Haut Niveau ou Espoir.

Les ligues régionales dont relèvent les sportifs peuvent apporter, selon leur politique, un complément à cette aide  
\*valeurs au 1er janvier 2025

<b>MOTOCROSS</b>					
STRUCTURE	CATEGORIE	AIDE POUR LES CHAMPIONNATS		AIDE POUR LES STAGES	
<b>EQUIPE DE FRANCE ESPOIR</b>	85 cc 125 cc 250 cc	700 euros	Aide pour chaque épreuve du Championnat d'Europe	400 euros	Aide pour chaque stage
<b>EQUIPE DE FRANCE ESPOIR</b>	SIDE CAR	700 euros	Aide pour chaque épreuve du Championnat du Monde	400 euros	
<b>EQUIPE DE FRANCE ESPOIR</b>	SUPERMOTO	700 euros	Aide pour chaque épreuve du Championnat d'Europe ou Monde (selon les objectifs définis par l'entraîneur de l'EDF Espoir)	400 euros	
<b>ENDURO</b>					
STRUCTURE	COMPETITION	AIDE POUR LES CHAMPIONNATS		AIDE POUR LES STAGES	
<b>EQUIPE DE FRANCE ESPOIR EUROPE</b>	EUROPE et 2 épreuves internationales	700 euros	Aide pour chaque épreuve des Championnats définie par l'entraîneur référent	400 euros	Aide pour chaque stage
<b>EQUIPE DE FRANCE ESPOIR MONDIAL</b>	MONDE				



<b>TRIAL</b>					
<b>STRUCTURE</b>	<b>COMPETITION</b>	<b>AIDE POUR LES CHAMPIONNATS</b>		<b>AIDE POUR LES STAGES</b>	
<b>EQUIPE DE FRANCE ESPOIR EUROPE</b>	EUROPE	700 euros	Aide pour chaque épreuve du Championnat d'Europe	400 euros	Aide pour chaque stage
<b>EQUIPE DE FRANCE ESPOIR MONDIAL</b>	MONDE	700 euros	Aide pour chaque épreuve du Championnat du Monde		
<b>EQUIPE DE FRANCE FEMININE</b>	MONDE (ou EUROPE selon les objectifs définis par l'entraîneur national)	700 euros	Aide pour les épreuves des championnats		

<b>VITESSE</b>		
<b>STRUCTURE</b>	<b>COMPETITION</b>	<b>AIDE POUR LE CHAMPIONNAT</b>
<b>EQUIPE DE FRANCE ESPOIR</b>	EUROPE (ETC)	Aide allouée directement aux pilotes de l'Équipe de France Espoir

Les aides mentionnées dans les tableaux ci-dessus sont soumises à l'envoi d'une note de frais permettant de justifier les frais engagés pouvant aller jusqu'à la valeur indiquée dans les tableaux. Les notes de frais sont à envoyer dans un délai de trois semaines après la tenue de l'événement.



## ANNEXE 9 – SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE

L'inscription sur la liste nationale des Sportifs de Haut Niveau ou Espoir rend obligatoire la réalisation d'un bilan médical. La nature et la périodicité des examens médicaux à réaliser dans le cadre de cette surveillance sont fixées par un arrêté du ministre chargé des sports.

Un socle d'examens commun à toutes les disciplines sportives reconnues de haut niveau a été fixé par l'Etat, il s'agit de :

### **1° un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :**

- Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport
- Un bilan diététique et des conseils nutritionnels
- Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
- La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport.

### **2° Un électrocardiogramme de repos**

*Pour la réalisation des examens demandés, un dossier médical a été élaboré par la Comité Médical et sera transmis à l'ensemble des sportifs de Haut Niveau ou Espoirs.*

La FFM s'engage à :

- Participer financièrement au remboursement de ces examens (sur présentation d'une facture acquittée et des justificatifs de paiement originaux)
- Respecter la confidentialité de toutes les informations médicales
- Transmettre les résultats dans les délais les plus courts au médecin coordonnateur de la SMR ; le médecin fédéral et le médecin en charge de la SMR sont informés de tout problème de santé.

*Tout manquement à ces obligations peut entraîner, pour des raisons de sécurité médicale, la suspension, la non sélection, voire l'exclusion du sportif de la compétition pour laquelle il est préalablement sélectionné et son retrait de toutes les actions programmées mais également la suspension, voire la suppression des aides auxquelles il peut prétendre.*



## ANNEXE 10 – PARIS SPORTIFS & LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La loi du 1er février 2012 interdit aux acteurs d'une compétition sportive d'engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur l'épreuve à laquelle ils participent. La loi prévoit qu'une fédération puisse demander à l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (ARJEL) de rapprocher la liste des acteurs d'une compétition sportive d'une part, et les informations sur les opérations de jeux en ligne, détenues par les opérateurs de jeux, sur ces mêmes compétitions d'autre part, en vue d'engager d'éventuelles sanctions disciplinaires.

La lutte contre le dopage est une priorité de l'Etat, du mouvement sportif national, international et de la FFM.

### **La FFM :**

· Apporte, par l'intermédiaire du médecin fédéral ou de tout autre de ses préposés, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.

### **Le pilote (ou son représentant légal) :**

- Prend connaissance des textes et documents concernant la lutte contre le dopage,
- Répond aux sollicitations de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) ou de l'AMA concernant la localisation des sportifs de haut niveau pour la mise en place de contrôles inopinés,
- Répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives (FIM, AMA, AFLD) en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, au domicile du pilote et sur les lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet,
- Veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc...). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non contamination des produits par d'éventuelles substances interdites,
- Informe le médecin fédéral, la DTN et l'entraîneur de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'AFLD.



## ANNEXE 11 – SPORT & CITOYENNETÉ

Le sport est un formidable outil éducatif, d'intégration, de mixité sociale, porteur de valeurs de fraternité et de respect : dépassement de soi, respect de soi, de l'adversaire, des règles sportives, solidarité, esprit d'équipe, goût de l'effort... autant de valeurs attachées à la pratique sportive.

Les événements sportifs, dont les sportifs eux-mêmes sont les ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.

Représenter son pays et remporter des victoires au plus haut niveau international est une consécration à laquelle aspire tout sportif de haut niveau. C'est le fruit, non seulement d'un long investissement sportif personnel, mais aussi de l'efficacité du système fédéral. Etre sélectionné en Equipe de France est un honneur et une distinction, arborer les couleurs de la France ou chanter l'hymne national lors d'une victoire doivent permettre l'expression d'un patriotisme joyeux et serein.

Dans ce cadre, le sportif n'agit pas seulement à titre individuel, il représente la nation, sa fédération, son club.

***La FFM compte sur l'engagement de ses sportifs pour qu'ils soient notamment auprès des plus jeunes et, dans un contexte social difficile, les garants de l'éthique sportive, de la non-violence et d'un sport sans dopage.***



## **ANNEXE 12**

### **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES INCIVILITÉS ET LES VIOLENCES DANS LE SPORT.**

#### **DISCRIMINATION**

Les critères sur la base desquels une différence de traitement est interdite sont listés par le code pénal à l'article 225-1.

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison :

- de l'origine,
- du sexe,
- de la situation de famille,
- de la grossesse,
- de l'apparence physique,
- du patronyme,
- de l'état de santé,
- du handicap,
- des caractéristiques génétiques,
- des mœurs,
- de l'orientation sexuelle,
- de l'identité de genre,
- de l'âge,
- des opinions politiques,
- des activités syndicales,
- de l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une « ethnie », une nation, une prétendue race ou une religion déterminée,
- de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français,
- du lieu de résidence,
- de la domiciliation bancaire,
- de la perte d'autonomie,
- de la vulnérabilité résultant de la situation économique d'une personne, apparente ou connue.

Les articles 225-1-1 et 225-1-2 du code pénal ajoutent deux cas particuliers : l'article 225-1-1 indique que : constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 ou témoigné de tels faits. - l'article 225-1-2 indique que : constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de bizutage définis à l'article 225-16-1 ou témoigné de tels faits.

#### **INCIVILITÉ**

Le sport est un domaine empreint de valeurs, de règles, de codes de bonne conduite. Le non-respect de ces règles entraîne une crise de confiance entre les individus dans l'enceinte des lieux de pratique sportive. Si la notion d'incivilité dépasse les frontières du sport elle est néanmoins essentielle dans le domaine du sport qui revendique une certaine forme de partage, d'échange, d'intégration, de respect envers les individus.

Le terme incivilité est indissociable de la notion de société. Cette dernière se caractérise par ses institutions, ses lois et ses règles. Comme évoqué dans la définition de Sébastien Roché «ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance ». L'incivilité nuit au groupe et à la cohésion sociale.



## VIOLENCES PHYSIQUES & VERBALES

### Qu'est-ce qu'une violence physique ?

C'est la forme la plus connue de la violence : elle englobe les violences qui portent atteinte à l'intégrité physique de l'individu, c'est-à-dire son corps. Rattachée au monde sportif, la violence est considérée comme un abus de force physique. Elle peut avoir des conséquences variables (blessure, souffrance physique ou choc émotif, préjudice esthétique...). Les violences sont réprimées à plusieurs titres dans le code pénal en fonction de leurs conséquences dommageables, des circonstances de leur commission et de la personnalité de leur auteur ou de la victime.

### Qu'est-ce qu'une violence verbale ?

Il n'existe pas de définition générale de la violence verbale. Néanmoins, il est possible d'opter pour l'approche suivante : constituent des violences verbales le fait de porter verbalement atteinte à autrui. Même si leurs effets ne sont pas toujours directement visibles, les violences verbales sont une réalité et sont parfois suivies d'autres types de violences. Souvent banalisées, peu de personnes savent que les violences verbales peuvent donner lieu à des sanctions et encore moins quelles sont ces sanctions.

## LES VIOLENCES SEXUELLES : C'EST QUOI ?

Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations dans lesquelles une personne cherche à imposer à autrui un comportement à connotation sexuelle. Ces violences peuvent prendre diverses formes telles que des propos sexuels ou sexistes, des invitations trop insistantes, du chantage, des menaces, des messages ou images pornographiques, dont résulte une violence qui peut être à la fois verbale, physique et psychologique, dégradant l'image qu'a la victime d'elle-même.

### Que dit la loi ?

Les violences à caractère sexuel, telles qu'elles sont définies par le code pénal, peuvent prendre la forme d'un crime dans le cas du viol, et de délits tels que les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel. Ainsi, le viol est passible de 15 ans de réclusion criminelle voire de 20 ans si le viol est commis sur un mineur de quinze ans ou par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions (Articles 222-23 et 222-24 du code pénal).

### Les violences sexuelles dans le champ du sport : comment briser les tabous ?

- En acceptant d'en parler à une personne et/ou à une structure de confiance
- En refusant, sans crainte pour la suite, de telles pratiques

## CONTACTS

pour les mineurs ou toute personne adulte qui aurait connaissance d'une situation de mineur en danger ou en risque de l'être :

- La FFM a mis en place une cellule de traitement des signalements : [violences@ffmoto.com](mailto:violences@ffmoto.com) ; il est également possible de saisir le Ministère : [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr) et/ou :

- Colosse aux pieds d'Argile : <https://colosseauxpiedsdargile.fr> - 05 58 48 40 48



## **ANNEXE 13 - ASSURANCES**

### **EN CAS D'ACCIDENT OU MALADIE SURVENANT AU COURS D'UNE EPREUVE FFM**

Contactez MARSH - Service Sport et événements, la compagnie d'Assurances auprès de laquelle la FFM a souscrit un contrat au :

01.87.21.27.50  
assurances.ffm@marsh.com

Précisez :

- le n° de licence et le nom du pilote
- L'adresse et n° de tél. du pilote